

Les monuments aux morts des Côtes-d'Armor Contribution à l'histoire de leur érection

340 communes du département des Côtes-du-Nord sur 392 érigent avant 1940 un monument à la mémoire et en hommage aux 30 100 morts de la Grande Guerre (24 % des mobilisés) selon les rapports des préfets¹. Ces monuments témoignent du sentiment d'hécatombe et du traumatisme ressentis par les populations.

Nous avons travaillé avec les dossiers communaux² et les archives de la préfecture³ conservés aux Archives départementales. Nous avons consulté la presse de l'époque⁴ ainsi que les fonds de cartes postales et de photographies de collectionneurs. Une enquête dans les mairies et sur le terrain a complété notre information.

¹ GESLIN, Claude, SAINCLIVIER, Jacqueline, *La Bretagne dans l'ombre de la III^e République, 1888-1939*, Ouest-France, 2005, 677 p. Pour la Bretagne des cinq départements, le nombre de morts et de disparus s'élève à 130813, 22 % des mobilisés (Source : rapports des préfets).

² Les dossiers communaux se trouvent dans la sous-série 2 Ⓣ (1800-1940), classés par ordre alphabétique des communes. 336 dossiers sont conservés. Ils contiennent les dossiers de construction de monuments aux morts (délibérations, plans et devis, traités de gré à gré, correspondance avec l'administration). Ceux-ci ne sont pas tous complets.

³ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 M 418. Cette liasse rassemble l'activité de la préfecture concernant l'érection des monuments aux morts : décrets d'approbation des délibérations des conseils municipaux ; activité de la commission départementale des monuments commémoratifs, avec les P.V. de délibérations, les dossiers des projets, les dossiers de contentieux ; liste des Monuments aux morts approuvés et subventionnés ; réglementation et correspondance entre le ministère de l'Intérieur, le préfet et les sous-préfets.

⁴ La presse politique et d'informations générales des Côtes-du-Nord, entre 1918 et 1924 est importante parce qu'elle est la seule source d'information des populations du département. Elle informe des décisions prises, accompagne les différentes manifestations, rend compte des faits communaux. Le tableau en annexe indique les journaux publiés pendant cette période, par aires géographiques, du département aux cantons, et, dans chaque aire, par ordre chronologique croissant. Nous donnons la tendance politique et religieuse, car elle intervient dans la présence ou l'absence de certaines informations, ou la forme et la précision de celles-ci. Les journaux conservés aux Archives départementales sont en partie microfilmés. Aussi donnons-nous la cote des périodiques aux Archives, soit dans la sous-série 4 Mi s'ils sont microfilmés, soit dans la sous-série JP s'ils ne le sont pas. Voir annexe.

de Francis Couffon, conseiller d'arrondissement honoraire : «*Le monument (...) porte le nom des héros de Plourhan sous l'égide du triple symbole de la croix, emblème de vos croyances, de l'épée, emblème de votre amour pour l'armée qui a sauvé la France, de l'ancre, emblème de cette marine, qui a permis aux alliés de manœuvrer librement et de gagner la victoire*»^{9, 10}.

Un mois plus tard, jour pour jour, est inauguré un autre monument, d'un type différent, tout en granit du pays, imposant, sans aucun signe religieux, à Bégard, chef-lieu de canton du Trégor intérieur. Devant l'obélisque que surmonte un coq, une statue de poilu sur un socle, un poilu victorieux brandissant une couronne de laurier. Les sculptures, en bronze, sont l'œuvre d'Elie Le Goff, de Saint-Brieuc, le socle et la pyramide, ceux de Le Besque de Guingamp. Des colonnettes carrées reliées par des chaînes (des traverses métalliques à Plourhan), matérialisent l'enclos sacré.

Plourhan et Bégard sont des communes qui ont pris la décision d'ériger un monument aux morts en mai et juillet 1918, plusieurs mois avant la fin des hostilités. Le maire de Plourhan, et avec lui la presse, a tort de proclamer que sa commune est la première à le faire. Sans doute ignore-t-il que début 1917, en pleine guerre, Pleudaniel et Merléac ont inauguré, dans la plus grande discrétion, des stèles modestes dans le cimetière et que, le 14 juillet 1919, Loguivy-lès-Lannion a apposé une plaque sous le porche de l'église. La presse s'en était fait l'écho, par un simple entrefilet.

Et les autres...

1919 : les premières inaugurations officielles et médiatisées, trois autres encore avant le 31 décembre : celles de Kéridy le 22 septembre et celles de Plérin¹¹ et Buhulien le 2 novembre. L'année marque aussi le coup d'envoi des décisions d'érection, 59 (17,8 %) des 332 délibérations retrouvées dans les archives départementales et dans les archives municipales.

⁹ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 4 Mi 9, *L'Electeur des Côtes-d'Armor*, 23 août 1919.

¹⁰ Pour l'histoire de l'érection des monuments aux morts, la presse rapporte trois moments : la délibération du conseil municipal avec le vote du crédit et son montant ; les fêtes qui participent au financement du monument ; les cérémonies d'inauguration.

¹¹ Si pour l'inauguration de Bégard le 15 septembre 1919, nous n'avons trouvé que le programme des manifestations dans *Le Journal de Guingamp* du 6 septembre 1919, celle de Plérin le 2 novembre 1919 est relatée par *L'Electeur des Côtes-du-Nord* et *Le Moniteur des Côtes-du-Nord* dans leur numéro du 9 novembre. Comme nous sommes en période électorale (élections législatives du 16 novembre et municipales des 23 et 30 novembre), les discours sont signalés, mais non cités. Les journalistes s'attardent sur la description du monument et rappellent le sacrifice des trois fils Le Goff, dont le père a réalisé le monument.

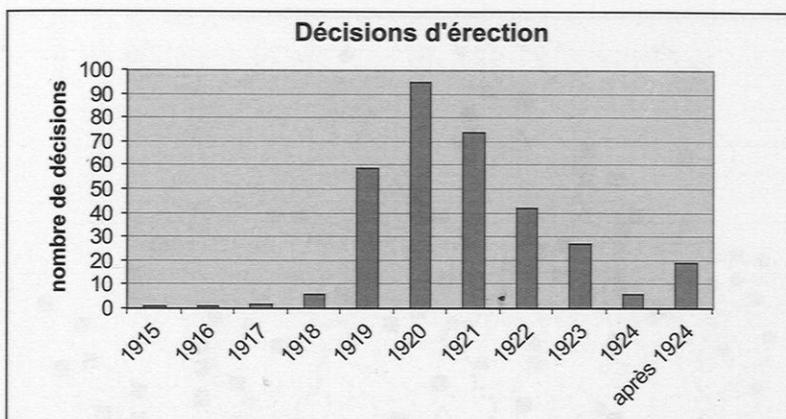


Figure 2 – Les décisions d'érection (1915-1939).

Elles concernent une seule ville, Guingamp, et quatre chefs-lieux de canton : Rostrenen, Chatelaudren, Lézardrieux et Merdrignac.

La répartition annuelle montre une concentration des décisions dans les quatre années qui suivent la fin de la guerre. 81 % datent de cette période. Dix sont prises avant le 31 décembre 1918 : Bégard, Binic, Merléac, Pleudaniel, Plévenon, Plourhan, Pordic, Quemper-Guézennec, Saint-Aaron et Saint-Quay-Portrieux¹². Une chute brutale se produit à partir de 1923, et il n'existe pas de deuxième phase de décision dans les années Trente comme dans beaucoup d'autres départements : neuf décisions seulement entre 1929 et 1938. Quintenic est la dernière commune du département à décider de l'érection d'un monument aux morts dans l'entre-deux-guerres. Elle le fait en décembre 1938 ; le monument est inauguré le 25 juin 1939.

Cinquante-neuf communes prennent leur décision en 1919. Avec les dix prises précédemment, nous avons remarqué une certaine précocité des décisions d'érection. La carte montre que près des deux tiers des com-

¹² Quemper-Guézennec, le 15 juillet 1915, inauguration le 24 avril 1921 ; Merléac, le 17 décembre 1916, construction janvier 1917 ; Pleudaniel, février 1917, construction mars 1917 ; Bégard, le 8 novembre 1917, inauguration le 15 septembre 1919 ; Plourhan, le 19 mai 1918, inauguration le 15 août 1919 ; Binic, le 12 novembre 1918, inauguration le 25 juillet 1920 ; Saint-Quay-Portrieux, le 20 novembre 1918, inauguration le 28 mars 1921 ; Plévenon, le 24 novembre 1918, inauguration le 2 décembre 1923 ; Pordic, le 1^{er} décembre 1918, inauguration le 27 février 1921 ; Saint-Aaron, le 22 décembre 1918, inauguration le 30 juillet 1922.

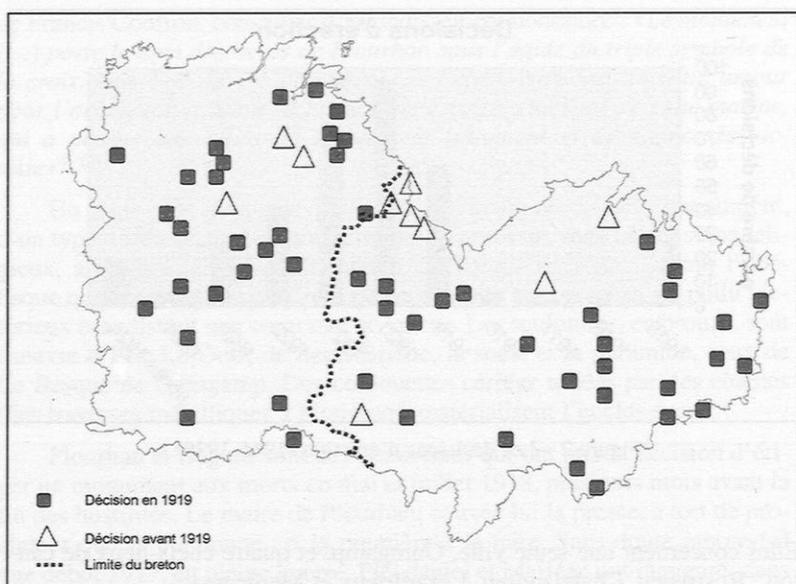


Figure 3 – Les décisions avant 1920.

munes qui les prennent se situent à l'ouest d'une ligne Plouha-Mûr-de-Bretagne, la limite de la zone bretonnante¹³. Le Trégor se distingue par une certaine concentration des décisions.

La décision d'ériger un monument donne lieu à une délibération du conseil municipal. Celle-ci fait partie du dossier constitué en vue de l'approbation de l'administration. Soit elle se situe à l'origine du processus décisionnel, soit elle s'inscrit dans le processus déjà entamé. Dans une même séance, un conseil municipal peut voter la décision d'ériger le monument, choisir l'emplacement, faire le point sur la souscription publique déjà lancée, approuver plan et devis d'un constructeur et même voter des crédits. La lecture des dossiers communaux montre, à l'évidence, que la majorité des communes prépare l'érection de leurs monuments bien avant de l'officialiser.

Décision ne signifie pas réalisation. Il faut compter, en moyenne, quatorze mois entre la décision et la réception des travaux. Pour un quart des monuments, la clôture de l'enclos sacré reste à faire. A Quemper-

¹³ Limite établie par Paul Sébillot (1846-1918). Les résultats de son enquête ont été publiés, pour la première fois en 1886, dans la *Revue d'Ethnographie* sous le titre *La langue bretonne, limites et statistique*. La frontière linguistique déterminée par Sébillot a été considérée pendant plus d'un demi-siècle, comme la limite *ne varietur* de la langue bretonne.

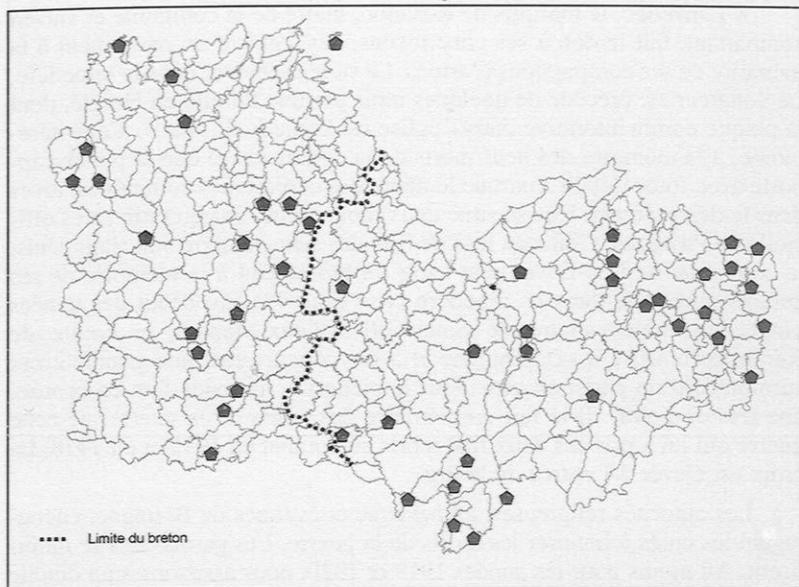


Figure 4 – Les communes qui n'ont pas érigé de monument avant 1940.

Guézennec la commune qui la première du département, le 15 juillet 1915, décide d'ériger un monument, le délai est de six ans ; il est de trois ans pour Plévenon, de treize mois pour Sévignac, de sept mois pour Trédias, et seulement de quatre mois pour Loguivy-lès-Lannion.

Cinquante-sept communes du département n'ont pas de dossiers d'érection conservés aux Archives départementales. A l'exception de Buhulien, Evran, Minihiy-Tréguier, Notre-Dame du Guildo, Saint-Carreuc, elles n'érigent pas de monument communal avant la seconde guerre mondiale. Dans leur très grande majorité, ce sont de petites communes de quelques centaines d'habitants comme Le Hinglé (311 h.), Lanleff (225), Le Leslay (252), Loc-Envel (352), Plessis-Balisson (213).

Les communes citées ci-dessus disposent dans l'Entre-Deux-Guerres, d'un monument offert par la communauté des paroissiens, ou d'un monument privé : table mémoriale, retable, autel, stèle, vitrail¹⁴.

¹⁴ Communes de : Andel, Aucaleuc, Bréhat, Le Cambout, Coëtlogon, Jugon, Kermaria-Sulard, Landébia, La Landec, Langrolay, Lanvézéac, Lescouët-Gouarec, La Malhoure, Plessis-Balisson, La Prénessaye, Pléven, Ruca, Saint-André-des-Eaux, Saint-Gilles-les-Bois, Saint-Glen, Saint-Jean-Kerdaniel, Saint-Julien, Saint-Maudan, Saint-Michel-de-Plélan, Saint-Péver, Trégastel...

A Lanvellec, le marquis de Rosambo, maire de la commune et ancien combattant, fait le don à ses concitoyens, dès 1919, d'un monument à la mémoire de ses compagnons d'armes. La stèle est élevée dans le cimetière. Le donateur est précédé de quelques mois par une famille du Hinglé, dont la plaque commémorative dans l'église est bénie le 25 mai¹⁵. Cette cérémonie, à la mémoire des neuf morts de la commune, et que la presse rapporte avec force détails, marque le début des cérémonies commémoratives dans le département. Elle se situe deux mois avant l'inauguration très officielle de Plourhan. Grâce au legs de l'un des siens, émigré aux Etats-Unis, la commune de Loc-Envel peut avoir un monument à la mémoire de ses enfants, une stèle dans le cimetière (voir note 49). Au début des années vingt, le sénateur-maire de Saint-Gilles-Vieux-Marché, le comte de Kéranflec'h, offre à sa commune et à ses concitoyens, une grande croix surmontée d'un christ en croix (sur le piédestal, un médaillon en bronze, une tête de poilu). Il le fait en mémoire des morts de la guerre, de cette guerre qui lui a pris ses deux fils, morts au combat en 1915 et en 1918. La croix est élevée à l'entrée du bourg.

Les autorités religieuses, archevêque et évêques de Bretagne, encouragent les curés à honorer les morts de la guerre. Les paroissiens se mobilisent. Au moins pour les années 1919 et 1920, nous assistons à un double mouvement de commémoration, mouvement officiel et républicain, et mouvement d'une communauté de croyants. Le curé de Plourhan lance sa souscription, quatre mois après avoir béni le monument communal. Les plaques paroissiales apposées dans les églises, sur le piédestal d'une croix du cimetière ou d'un calvaire (Saint-Thélo), sous le porche, associées à une sculpture (Bréhat), précèdent dans de nombreux cas les monuments communaux : Bobital, Caulnes, Coadout, Lézardrieux, Le Merzer, Plélo, Pludual, Quessoy, Saint-Carné, Saint-Servais, Trédarzec, Trévèreec, Uzel, Yvignac... Le monument paroissial est le plus souvent suivi d'un autre, communal. Langast attend trois ans pour avoir son monument, en 1923, une œuvre du sculpteur Francis Renaud ; une plaque offerte par les paroissiens est apposée dans l'église en décembre 1919. Le 18 octobre 1919, toute la presse informe ses lecteurs de la bénédiction à Lancieux, le 5 octobre, par Monseigneur Morelle, évêque de Saint-Brieuc, du monument à la mémoire des soldats morts pour la France. C'est seulement en 1931 que la commune fait ériger un monument que l'on doit au sculpteur Eugène Gallée.

Après 1945, les communes souhaitent honorer les morts de la guerre qui vient de prendre fin. Elles font ajouter sur leurs monuments de la Grande Guerre les noms des victimes. Les autres communes, celles qui n'ont pas de monument 14-18, érigent des stèles aux victimes des deux

¹⁵ Arch. dép. Côtes-d'Armor, JP 58, *Le Moniteur des Côtes-d'Armor*, 28 mai 1919.

guerres. Plouguernevel dispose d'un monument paroissial, béni le 8 novembre 1919. La commune confie au sculpteur Eugène Le Bozec, en 1947, le soin de construire le monument, une stèle, un menhir stylisé, se terminant par une croix de Lorraine. Un soldat de la guerre 1939-1945 monte la garde devant le monument en granit du pays. Celui-ci est inauguré le 6 novembre 1949. Les dates et les noms des morts des deux guerres sont gravés dans le granit. Le même artiste réalise, la même année, un autre monument, pour la commune voisine de Gouarec, un autre monument-statue (une figure féminine). Gouarec disposait elle aussi de plaques paroissiales dans l'église depuis 1919.

Le 1^{er} juin 1920, un autel du souvenir est béni dans l'église de Trégastel (autel payé par souscription paroissiale), en présence du maire et de son adjoint. En 1947, la commune décide d'ériger une stèle sur la place de l'église, sur laquelle sont gravés les noms des morts des deux guerres. En 1954, Le Hinglé a la sienne, trente-cinq ans après le monument paroissial dans l'église.

Le 11 novembre 1969, Le Goff, doyen des anciens combattants de la guerre 1914-1918 de Saint-Connec et ancien maire, coupe le cordon symbolique lors de l'inauguration et de la bénédiction du monument, modèle « pierre dressée », sur la place de l'église. Jusque là, la commune ne disposait que d'un peuplier, planté le 11 novembre 1920 sur cette même place, offert par un des conseillers municipaux. « *L'arbre du souvenir rappellera aux générations futures la gloire des héros morts pour la patrie* »¹⁶. En 1947, le peuplier est remplacé par un chêne. Il y avait eu, en 1930, un projet, resté sans suite, d'érection d'un monument aux morts.

Des communes attendent les années quatre-vingt, voire quatre-vingt-dix. Le 11 novembre 1987, La Chèze inaugure une stèle en schiste du pays sur laquelle nous lisons : « *Liberté, égalité, fraternité ; Honneur aux morts pour la France* ». L'hommage est collectif. Dans l'église paroissiale, des plaques commémoratives portent le nom des victimes et une inscription : « *La paroisse de La Chèze reconnaissante* ». A Caurel, des plaques offertes par des paroissiens et un tableau d'honneur en papier à la mairie honoraient, dès les années vingt, les soldats morts pour la France. En 1938, les anciens combattants de la commune souhaitent l'érection d'un monument communal, mais ce n'est qu'en 1991 qu'une stèle « *Aux morts de toutes les guerres* » est érigée. Elle ne porte aucun nom, de même que celles de Saint-Michel-de-Plélan ou de Landébia, élevées la même année. A Saint-Jean-Kerdaniel, il faut attendre 2005...

¹⁶ Arch. mun. Saint-Connec, registre des délibérations, 11 novembre 1920. Il est à noter l'absence d'antécédent : pas d'arbre de la liberté, ni sous la Révolution, ni en 1848.

A de très rares exceptions : Plufur, Saint-André-des-Eaux, Saint-Thélo, Bréhat, Le Plessis-Balisson..., les communes du département possèdent en 2008 un monument ou une plaque commémorative, rappelant le sacrifice de leurs morts de la Grande Guerre, et celui des autres guerres du vingtième siècle¹⁷.

A contrario, certaines communes décident d'ériger plusieurs monuments à la mémoire et en l'honneur de leurs morts de la Grande Guerre.

A Ploufragan, le conseil municipal vote, le 22 février 1920, « l'érection du monument pour la patrie et la plaque dans l'église »¹⁸. Le cas n'est pas unique. Loguivy-Plougras, le 8 mai 1921, décide « d'ériger dans le petit jardin privé se trouvant au midi du groupe scolaire et de la mairie un monument aux morts de la patrie et de placer dans l'église paroissiale de Saint-Emilion une plaque »¹⁹.

D'autres communes attendent pour apposer dans l'église paroissiale une ou des plaques mémorielles. La municipalité de Calanhel vote le 13 juin 1920 « un crédit de 400 francs pour compléter le financement du monument aux morts de la Patrie et de la plaque commémorative devant être placée à l'église »²⁰. Les décisions d'érection sont prises à six mois d'intervalle. A Pontrieux, lors d'une séance du conseil municipal, en date du 23 octobre 1923, l'élu Le Huérou « annonce que la plaque commémorative élevée comme hommage à nos morts de la guerre 1914-1918 est installée dans l'église »²¹, soit deux ans après l'inauguration du monument officiel, le 30 octobre 1921, sur la place de la Liberté.

Ces communes honorent ainsi doublement leurs morts, sur le plan civique et laïque, et sur le plan religieux. La municipalité de Pordic, deux ans après l'érection d'un monument avec croix latine, sur la place de l'église, fait apposer, en 1922, deux plaques sur le mur du cimetière. « Honneur, reconnaissance, hommage perpétuel ; A la mémoire des braves de Pordic qui ont donné leur vie pour la défense de notre patrimoine national ». C'est aussi un double hommage d'une commune à ses morts.

A Glomel, Louargat, Bégard, Pleumeur-Bodou, Hillion et Meslin, les populations de sections de communes obtiennent un monument propre. Les villages concernés : Trégonnan et Saint-Michel en Glomel, Saint-Eloi

¹⁷ La commune des Champs-Géraux n'a été créée que le 1^{er} juillet 1934 à partir du territoire d'Evran ; c'est la seule commune créée durant l'entre-deux-guerres. Elle décide d'élever une stèle « A ses morts des deux guerres », le 20 juillet 1947.

¹⁸ Arch. mun. Ploufragan, délibération, 22 février 1920.

¹⁹ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 20 131/2, Loguivy-Plougras, délibération, 8 mai 1921.

²⁰ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 20 24/1, Calanhel, délibération, 13 juin 1920.

²¹ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 20 250/4, Pontrieux, délibération, 23 octobre 1923.

en Louargat, Trézélan en Bégard, L'Île Grande en Pleumeur-Bodou et Saint-René en Hillion ont gardé une identité tenant à leur histoire d'anciennes paroisses ou trêves de l'Ancien Régime, rattachées à d'autres communes en 1790. La commune de Trégenestre n'est réunie à celle de Meslin qu'en 1823. L'identité est concrétisée par l'existence d'une église, d'une chapelle, d'un cimetière. Les délibérations par lesquelles les communes décident l'érection de plusieurs monuments sont toutes approuvées, et sans aucune difficulté, par le préfet. A Louargat, la décision est prise dès 1919. Les crédits votés et l'argent de la souscription publique sont partagés entre les deux monuments, inaugurés en 1921, en août pour le bourg et en septembre pour le village. Le conseil municipal de Meslin, dans sa séance du 17 septembre 1922, veut rendre hommage aux morts de la commune par « deux monuments semblables dans la forme et de même valeur »²². Les deux monuments, identiques, construits par la même entreprise de Lamballe (celle des frères Charpentier), sont placés dans chacun des deux cimetières de la commune. A Bégard, Hillion et Pleumeur-Bodou, les décisions sont dissociées dans le temps. Il faut attendre un an pour la plaque commémorative dans l'église de Saint-René, et pour celle de l'église de Trézélan (décision du 29 juin 1920). Ce n'est qu'en 1931, et sous l'impulsion d'une association d'anciens combattants, qu'une stèle est inaugurée à l'Île Grande près de l'église : dix ans d'attente.

Des particularités costarmoricaines ?

Les possibilités financières des communes, les goûts des élus et en premier lieu des maires, la confiance (l'intérêt ?) dans tel artisan ou dans tel artiste sculpteur, l'exemple du voisin, la mode aussi, jouent dans la décision des municipalités. Certains de leur choix peuvent interroger.

La pierre du pays

Très majoritairement, c'est la pierre locale, un granit, qui est utilisée pour la construction des monuments aux morts dans le département. Les Côtes-du-Nord possède en effet un grand nombre de carrières de granit, réparties sur tout le territoire : granit rose de La Clarté (Perros-Guirec), gris du Hinglé et de Landéhen, granit blanc de Langourla et de Languédias, granit bleu de Bégard et de Mégrit, granit de l'Île Grande, de Moncontour, de Plaintel, de Plélauff, de Plouaret, de Plounévez-Moëdec, de Saint-Brieuc..., toute une gamme de couleurs et de degrés de finesse. Les points d'extraction sont généralement peu éloignés des lieux d'implantation des monuments.

²² Arch. dép. Côtes-d'Armor, 2O 151/1, Meslin, délibération, 17 septembre 1922.

Les constructeurs associent souvent deux granits, un granit grossier pour le soubassement et le socle, et un granit de plus grande qualité pour la pyramide. Certaines communes le précisent dans leur devis : «*granit de Moncontour pour le socle, kersanton pour le reste*»²³ (Landéhen), «*soubassement en granit blanc de Languédias, monument en granit bleu de Bégard*», «*granit bleu de Bégard pour les marches, le reste en granit de Mégrit*»²⁴ (Matignon), «*assise en granit du pays, monument en kersanton*»²⁵ (Morieux), «*marches en granit de Bégard, monument en kersanton*»²⁶ (Pleubian), «*granit bleu de Bégard pour les marches, le reste en granit de Plouaret*»²⁷ (Ploumagoar), «*assises en granit de Plounevez-Moëdec, le reste en granit de Saint-Brieuc*»²⁸ (Plounevez-Moëdec).

Le granit de kersanton, granit réputé, n'est pas réservé aux sculptures, poilus, coqs, allégories, médaillons et bas-reliefs. Des monuments-stèles sont réalisés entièrement en kersanton : Lanleff, Mellionec, Meslin, Plougrescant, Plusquellec, Saint-Connan... Importé du Finistère, il est présent, avec une grande fréquence, dans la partie occidentale du département. Pour quelques monuments, les granits ont été importés du Finistère par leurs constructeurs, de Guerlesquin (Lohuec), et du Huelgoat (Paule (socle), Plévin).

La pierre de Bourgogne (un calcaire blanc) et celle de Lorraine ne sont utilisées qu'exceptionnellement et pour de grandes sculptures (la statue de femme du monument de Paimpol, le poilu de celui de Plœuc). La pierre reconstituée n'est retenue que très rarement, c'est une chance, car elle vieillit mal. Le monument de Kergrist-Moëlou en est la preuve ; il n'a pas supporté les épreuves du temps, et il a été remplacé par une stèle en granit rouge dans les années cinquante. Si les plaques commémoratives sont en marbre, blanc très majoritairement, deux sculpteurs ont choisi ce matériau : Galy pour le monument de Guingamp (une allégorie féminine de la ville), et Le Clec'h pour celui de Paule (un poilu sur un socle de granit).

Place publique ou cimetière

Choisir le cimetière, lieu de deuil, de recueillement par excellence, c'est donner une signification funèbre au monument. Choisir la proximité de l'église, voire l'intérieur de l'église ou l'un des murs extérieurs de l'édi-

²³ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 2O 98/2, Landéhen, traité de gré à gré, 9 juillet 1920.

²⁴ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 2O 143/2, Matignon, devis estimatif, 17 juin 1921.

²⁵ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 2O 154/1, Morieux, devis estimatif, 15 décembre 1924.

²⁶ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 2O 195/3, Pleubian, marché de gré à gré, 10 juin 1921.

²⁷ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 2O 225/3, Ploumagoar, devis estimatif, 7 octobre 1921.

²⁸ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 2O 228/2, Plounevez-Moëdec, plan du monument, 27 mai 1921.

fice, c'est donner un sens plus religieux à l'hommage qui est rendu. Choisir la proximité de la mairie, n'est-ce pas lui accorder un sens plus civique ? La réalité est complexe.

Localisation	Nombre	%	Regroupement
Monument dans le cimetière, y compris sur le mur du cimetière	137	43,22 %	51,42 %
Monument sur le mur extérieur de l'église	8	7,57 %	
Monument communal dans l'église	15		
Monument sous le porche de l'église	1		
Monument sur un terrain privé	2	0,63 %	48,58 %
Monument sur une place publique	115	36,28 %	
Monument sur un autre espace communal	39	12,30 %	
	317	100 %	100 %

Tableau 1 - Localisation dans l'espace communal.

Nous avons retrouvé 317 emplacements d'origine. Les communes choisissent majoritairement le cimetière. La place publique, qui est aussi souvent la place de l'église, terrain communal, représente toutefois plus du tiers des localisations, et l'ensemble des espaces communaux, place, jardin public, rue, carrefour, près de la moitié. Broons et Plévenon retiennent la cour de l'école publique, une originalité. 7,57 % des communes préfèrent l'espace sacré de l'église : les municipalités de Bégard (Trézélan), Calanhel, Camlez, Evran, Glomel (Saint-Michel et Trégornan), Hémons-toir, Hillion (Saint-René), Loguivy-Plougras, Mantallot, Moustéru, Penguily, Ploufragan, Pontrieux, Tréfumel, y apposent des plaques commémoratives.

La localisation dans le cimetière est plus fréquente que celle de la place publique dans la partie occidentale du département. Nous notons une certaine concentration dans le Trégor. Le phénomène serait à mettre en relation avec le sentiment de la mort, fort et particulier, qui caractérise la Bretagne bretonnante.

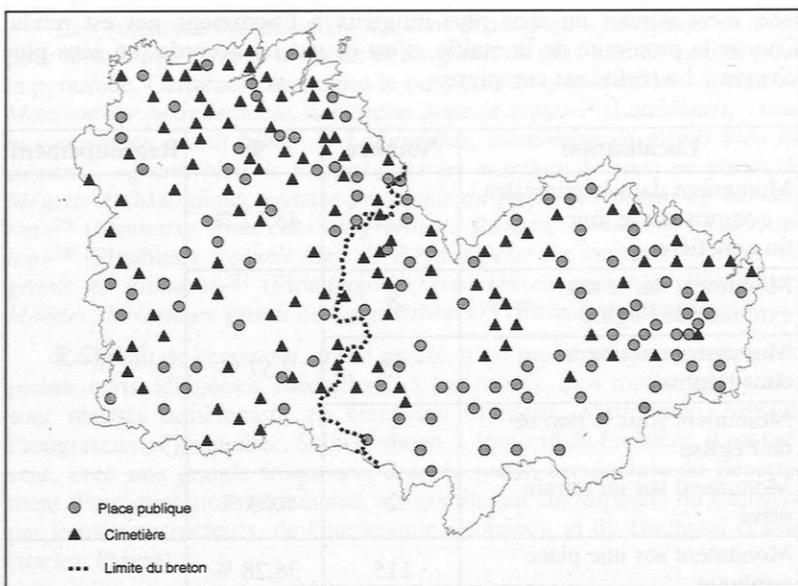


Figure 5 – Localisation dans l'espace communal : cimetière et place publique.

L'installation des monuments entraîne quelques transformations : aménagements de place (Loudéac, Merdrignac) et de square, déplacement de calvaires. A Plouagat et à Trévron, le calvaire laisse la place au monument aux morts. Le calvaire du village de Loconan en Trébrivan est transporté dans le cimetière. Habillé de plaques de marbre, il devient le monument aux morts de la commune à la mémoire de ses enfants morts pour la France. Celui de Trédaniel n'est déplacé que de quelques mètres dans le cimetière. Vingt monuments sont construits à cheval sur le mur du cimetière. Ils regardent la place publique, tout en étant présents dans le lieu de sépultures (Bulat-Pestivien, Kerpert, Landébaeron, Lanmodez, Lanrodec, Maroué, Paule, Ploézal, Plougonver, Plounévez-Quintin, Saint-Brandan, Tonquédec, Trégomeur, Tréveneuc, Troguéry).

Le règne de la stèle

Le type largement dominant de monument est la stèle simple ou pyramidale.

Les monuments verticaux peuvent être surmontés d'une croix latine, d'une croix de guerre, d'une flamme, d'une urne, d'un coq. Interrogé par le maire de Plourivo «sur la forme à donner au monument», Armand

Dayot²⁹, paimpolais et Inspecteur général des Beaux-Arts, se prononce pour «une colonne ou une pyramide de granit breton (...) sur laquelle on graverait simplement les noms des morts pour la patrie» et ajoute «un monument commémoratif, assurément plus éloquent et plus émouvant dans son austère simplicité que toutes ces ruineuses sculptures allégoriques, vides trop souvent de toute signification profonde, médiocres pour la plupart (...). Gare aux statues !»³⁰. Un avis autorisé à l'évidence peu suivi.

Les monuments-statues représentent un tiers des constructions. Le département compte une centaine de poilus, «le Poilu» symbole pour les populations de la bravoure et du sacrifice du combattant. Sculpté dans le granit, en fonte ou en bronze, nous le trouvons dans les différentes postures connues : montant la garde ou en attente (Plancoët, Ploufragan, Trémorrel), brandissant une couronne de laurier en signe de victoire (Bégard, Merdrignac, Plélo, Trédarzec), une palme à la main, le fusil dans l'autre (Bourbriac), lançant une grenade (Maël-Pestivien, Pluzunet)..., et, beaucoup moins fréquemment, blessé ou mourant (Callac, Carnoët, Chatelaudren, Lézardrieux, Ploumagoar).

A Pommerit-Le-Vicomte, le monument, un poilu mourant couché au pied d'une croix embrassant le drapeau (une sculpture en kersanton signée Hernot père et fils), est élevé sur un caveau³¹. Le plus souvent seul, le poilu peut être mis en scène avec un camarade, un fantassin comme lui (Lamballe), un marin (Dinan, Lannion, Perros-Guirec, Plouguivel), un marin et un aviateur (Binic). Il peut l'être aussi avec une allégorie féminine (Corseul, Loudéac, Ploumagoar). A cette centaine de statues de poilus, il faut ajouter des bas-reliefs (profils : Langast, Lanvollon; gisants : Erquy, Evran), des bustes (Loguivy-Plougras), des têtes (médailleurs d'Allineuc, de Lanvollon). A l'exception de Belle-Isle-en-Terre, Chatelaudren, Lanvollon, Ploubalay, Pontrieux, La Roche-Derrien, Tréguier, tous les chefs-lieux de canton du département ont leur poilu.

Le coq est présent sur trente-cinq monuments : coq tranquille, assez proche de la girouette de l'église (Plestan, Plouaret, Plourac'h) ; coq victorieux piétinant un casque à pointe (Plérin, Plouëzec) ; coq agressif aux

²⁹ Dayot Armand (Paimpol, 19 octobre 1851 - Bandol, 20 octobre 1943). Etudes de droit. Secrétaire particulier du secrétaire général des Beaux-Arts, inspecteur des Beaux-Arts puis Inspecteur général des Beaux-Arts. Radical-socialiste, très attaché à la défense des idées laïques, il fonde «Les Bleus de Bretagne» dont il devient président.

³⁰ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 4 Mi 2, *Le Journal de Paimpol*, 5 juin 1920.

³¹ Arch. mun. Pommerit-le-Vicomte, délibérations, 24 novembre 1920 par laquelle il est décidé de «la création dans le cimetière communal d'un caveau pour recevoir les corps des soldats morts pour la France revenus du front», et 26 juin 1922 : «Le monument serait érigé sur le caveau, il y a lieu d'y faire établir un plancher en ciment armé assez résistant pour supporter le poids de ce monument».

ailes déployées (Caouënnec, Kermoroc'h, Lanmodez, Plourhan) ; coq associé au poilu dans dix communes : Bégard, Gouelin, Lérardrieux, Louargat, Plouagat, Plouha, Plounérin, Pluzunet, Saint-Brandan et Le Vieux-Marché.

Nous trouvons dans le département quatre Jeanne d'Arc : à Langoat, Lanvallon, Trébrivan et Trégomar. Est-ce la sainte (canonisée en 1920), ou l'héroïne nationale, que l'on a voulu représenter et célébrer ? N'est-ce pas plutôt ce personnage qui symbolise la foi chrétienne associée au patriotisme ? Les statues de Trégomar et de Langoat, en fonte, sont achetées par le constructeur à une entreprise rennaise spécialisée, l'établissement Jeusset-Evellin, fournisseur attitré de l'archevêché. Elie Le Goff sculpte dans le granit de kersanton celle de Lanvallon, une Jeanne d'Arc,

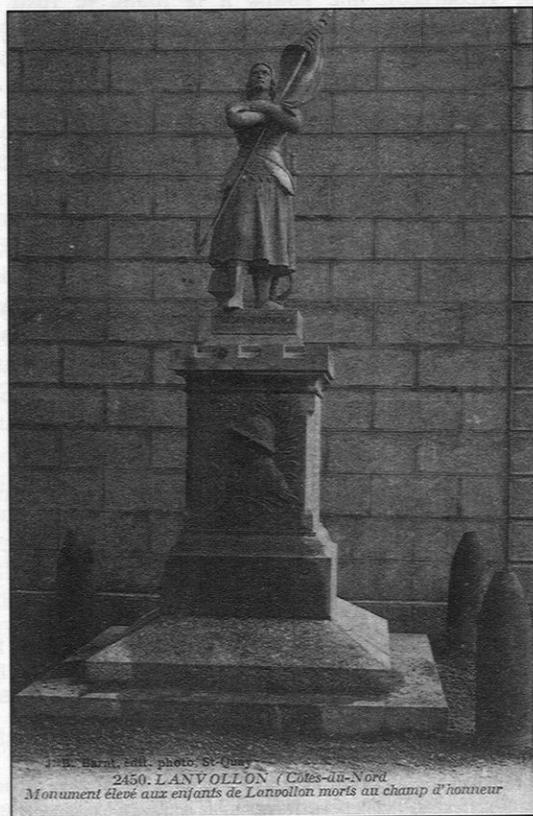


Figure 6 – Monument aux morts de Lanvallon.
(Coll. Alain Cornu).



Figure 7 – Monument aux morts de Calanhel.
(Cliché Annick Mévellec).

bras croisés, à l'air décidé, prête à s'élancer pour défendre le pays. Gravé à ses pieds : «*Pro deo – pro patria*», et sur le piédestal, un buste de poilu sculpté en relief. La statue en pierre reconstituée de Trébrivan, aurait été, d'après plusieurs témoignages oraux (aucune source d'archive n'a été retrouvée), placée postérieurement au pied du monument par le recteur. Elle contraste, et pas seulement par sa taille (moins d'un mètre de haut), avec la piété ancienne réutilisée par la commune.

Le département possède aussi sa Marianne. Elle trône dans le cimetière de Calanhel, devant la grande porte de l'église. Elle a deux croix latines gravées et dorées sur le piédestal. La commune a associé République et Patrie d'une part, et Foi d'autre part, au deuil de ses enfants.

Une présence de la langue bretonne

Les inscriptions dédicataires sur les monuments s'inscrivent dans le cadre de formules mémorielles stéréotypées : «*A la mémoire glorieuse des enfants de Calanhel morts pour la France*», «*Quessoy à ses enfants morts pour la France*», «*Plancoët, à ses enfants morts pour la Patrie*». Quelques-unes, moins courantes, expriment seulement la perte, le deuil : «*Lanvallay à ses enfants*», «*A nos morts*» (Pléhédél). D'autres inscriptions appellent au souvenir, à la gratitude, quelquefois à la prière. «*Passant, qui que tu sois, salue pieusement le monument de nos héros*» (Cavan), «*Ils sont morts pour que nous vivions*» (Pommerit-Le-Vicomte). Aucune dédicace n'exprime d'hostilité à la guerre : pas de monument pacifiste dans le département. Mais la gloire est rarement exaltée : «*Hardis les gars ! A la gloire des enfants de Rostrenen*»³². Nous retrouvons les deux vers de Victor Hugo sur les monuments de Plourhan, Troguéry et Trédrez : «*Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie, ont droit qu'à leur tombeau la foule vienne et prie*». A Languenan, située près de Dinan, la commune fait inscrire la devise de la Bretagne : «*Plutôt la mort que la souillure*», et le monument porte des hermines.

Le français est la langue de la République, mais douze communes du département choisissent, elles, d'honorer leurs morts dans la langue maternelle des populations. Nous avons trouvé des inscriptions en breton sur les monuments de Bringolo, Plouzélambre, Pouldouran, Saint-Michel-en-Grève, Trédarzec, Trégrom, Tréméven, Le Vieux-Marché, Trézélan en Bégard, dans le Trégor, et Carnoët, Saint-Mayeux, Trégornan en Glomel, en Cornouaille. Les monuments de Trégrom, Trézélan et du Vieux-Marché sont monolingues.

D'une manière générale, les inscriptions, dédicaces et injonctions, ne sont que très rarement indiquées sur les plans de monument. Le breton n'apparaît que dans celui de Pouldouran. Et, pour le monument du Vieux-Marché, la dédicace est... en français. Aucun texte officiel, aucun courrier de l'administration ne mentionne un quelconque interdit de la langue bretonne sur les monuments aux morts communaux³³.

³² BECKER, Annette, *Les monuments aux morts : patrimoine et mémoire de la Grande Guerre*, Errance, 1988, p. 30.

³³ Inscriptions en langue bretonne sur des plaques commémoratives paroissiales dans les églises ou chapelles de : Belle-Isle-en-Terre, Bourbriac, Le Faouët, Pédervec, Ploumagoar, Saint-Adrien, Saint-Agathon, Saint-Gilles-les-Bois, et sur le calvaire de la chapelle du Guiaudet à Lanrivain.

Communes	Inscriptions en breton	Traduction en français
Bringolo	D'imp-ni an evor aneze d'eze ar vuhez peur bas dus	A nous leur souvenir, à eux la vie éternelle
Carnoët	Oa baotret vad Karnet war an dachen koeet wit France ha Breiz-Izel pebeuz gloar divar- zel ha kaera trugare pa meump bed al lôre	Aux enfants de Carnoët tombés au champ d'honneur pour la France et la Basse-Bretagne ont eu la gloire de mourir et nos plus chers remerciements pour les lauriers (la victoire) que nous avons eus (ou le plus beau remerciement c'est la victoire)
Plouzélambre	Bet sonj deuz bugale ar carouz skuillet gante o goad evit dif- fenn ar Vro	Souvenez-vous des enfants de la paroisse qui ont versé leur sang pour défendre le pays
Pouldouran	Bet sonj deuz bugale a barouz skuillet gante o coad evit difenn ar Vro	Souvenez-vous des enfants de la paroisse qui ont versé leur sang pour défendre le pays
Saint-Mayeux	Bed oc'h fidel beteg mervel	Vous avez été fidèles jusqu'à la mort
Saint-Michel- en-Grève	Bet sonj deuz bugale ar barous ho deuz skuillet o goad evit difenn ar Vro	Ayez une pensée pour les enfants de la paroisse qui ont versé leur sang pour ce pays
Trédarzec	Leun a c'hened a yaouankiz int zo maro'vit ar franki's cantoc'h e vor (<i>sic</i>) miromp n hon chreiz karante Frans karante Breiz	Pleins de beauté et de jeunesse ils sont morts pour la liberté avec leur souvenir gardons au milieu de nous l'amour de la France l'amour de la Bretagne
Trégornan en Glomel	Eur zonj eur beden evit ar re deuz reit ho bue da zifenn ar vro	Une pensée, une prière pour ceux qui ont donné leur vie pour défendre leurs pays
Trégrom	Enor da vugale Tregrom mar- vet'vit ar France 14-18	Honneur aux enfants de Tré- grom morts pour la France 14-18
Tréméven	Doze d'hofa dono (<i>sic</i>)	Que Dieu leur pardonne
Trézélan en Bégard	Da vugale parouz Trezelan maro'vit ar Vro	Aux enfants de la paroisse de Trézélan morts pour le pays
Le Vieux-Marché	Da vugale Ar C'hoz Varc'h marvet vit ar France	Aux enfants du Vieux-Mar- ché morts pour la France

Tableau 2 – Transcription fidèle des inscriptions sur les monuments. Orthographe et syntaxe témoignent d'un breton oral et local.

Si quelques-unes de ces dédicaces en breton ne présentent que peu d'originalité dans leur formulation et dans leur inspiration (Plouzélambre, Trégornan, Trégrom, Le Vieux-Marché), d'autres, au contraire, se distinguent, en particulier par une référence explicite au «pays de leurs aïeux», la Bretagne (Carnoët, Trédarzec), ou à la religion (Bringolo, Tréméven). La dédicace du monument de Tréméven appartient au rituel des morts, connu de tous en pays bretonnant. Les monuments de Trégrom, Trézélan, le Vieux-Marché, sont monolingues.

Lors des inaugurations dans la partie bretonnante du département, des discours en breton sont prononcés, à deux moments particuliers, lors de la messe de Requiem ou lors des discours officiels devant le monument.

Dans l'église, il s'agit d'un recteur ou d'un vicaire qui a vécu et souffert parmi les Poilus. Ainsi, à Lanloup, «*L'abbé Lec'hvien, vicaire à Plouézec, un combattant de première ligne, a prononcé un beau discours breton glorifiant les morts de la commune*»³⁴. À Lanmérin, «*après le service [religieux], M. le Recteur [Lemarec, ancien Poilu], prononce, en langue bretonne, un discours qui fait couler bien des larmes*»³⁵.

Devant le monument, ce sont des personnalités qui interviennent. Au Vieux-Marché, «*Le sculpteur [Émile] Nicol, auteur du monument, fait un discours en langue bretonne*»³⁶. À Bulat-Pestivien, «*MM. Corfec et Bocher parlent en breton*»³⁷. À Saint-Nicolas-du-Pélem, «*notre excellent ami Jaffrennou, le barde Taldir, dit un poème breton composé pour la circonstance : «Mervel evit beva» (Mourir pour vivre). D'une voix forte, en vers bien frappés, il chante l'héroïsme des victimes de la guerre et souhaite que désormais règnent parmi nous la Paix, l'Union et la Liberté*»³⁸.

À Plougrescant, les deux catégories d'acteurs interviennent. «*À l'église, l'orateur fut M. l'abbé Cuziat, vicaire à Langoat. Nul n'était plus qualifié pour dépeindre la vie des tranchées qu'il vécut lui-même. Il connut le soldat français ; il le vit à l'œuvre sur la Marne, sur l'Yser, en Champagne, en Ardennes, à Verdun ; partout, il le trouve admirable de courage et de patience. Son discours, prononcé en langue bretonne, émut profondément l'assistance, le ministre Le Trocquer et les autres*

³⁴ Arch. dép. Côtes-d'Armor, JP 58, *Le Moniteur des Côtes-du-Nord*, 29 avril 1922.

³⁵ Arch. dép. Côtes-d'Armor, JP 53, *Le Journal de Lannion*, 14 février 1920.

³⁶ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 4 Mi 8, *Le Lannionnais*, 7 novembre 1920.

³⁷ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 4 Mi 9, *L'Electeur des Côtes-du-Nord et L'Indépendance bretonne réunis*, 24 novembre 1923.

³⁸ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 4 Mi 9, *L'Electeur des Côtes-du-Nord et L'Indépendance bretonne réunis*, 2 juin 1923.

parlementaires auquel ce langage était familier». Et, devant le monument, «*l'un de ces derniers, M. [Pierre] Éven, se fit entendre, lui aussi, dans le parler de son enfance et assura ses compatriotes de son dévouement*»³⁹.

Par ces exemples de discours, l'utilisation de la langue bretonne nous indique que ces acteurs partagent la douleur et le deuil des familles. Ils désirent montrer de cette façon leur solidarité, leur empathie et leur proximité dans ce moment de l'inauguration dans la langue que les populations connaissent le mieux. Pour les discours et les inscriptions une étude exhaustive avec les deux autres départements bretonnants nous semble indispensable. Nous n'avons pas trouvé, dans notre recherche, de discours en breton pour l'inauguration de monuments en pays gallo. Là aussi, une étude sur la Bretagne historique nous semble nécessaire.

Artisans et artistes-sculpteurs

Nous avons identifié une soixantaine de réalisateurs dans un corpus de 298 dossiers de construction de monuments et de plaques commémoratives : des carriers et granitiers, des entrepreneurs de travaux publics et de monuments funéraires, des architectes, des tailleurs de pierre et des sculpteurs. Des sociétés industrielles fournissent aux réalisateurs un matériel choisi sur catalogue, en bronze ou en fonte : statues de poilus, coqs, palmes, couronnes de laurier, allégories de la Victoire ou de la France. Les établissements Jacomet de Villedieu dans le Vaucluse, contribuent à la construction des monuments par la vente de statues de poilus : Carnoët, Caulnes, Gommené, Gurunhuel, Saint-Adrien, Saint-Jacut-du-Mené et d'autres à travers le département.

Pour les monuments non sériels, les communes font appel essentiellement à des entreprises locales. Nous comptons cependant une quinzaine de constructeurs non originaires des Côtes-du-Nord, pour un tiers du Finistère, pour une moitié des «Parisiens».

Il n'y a rien de comparable entre Bourdais, tailleur de pierres, auteur d'un unique monument, le socle de celui de Saint-Jacut-du-Mené, sa commune, et les frères Charpentier, à la tête d'une entreprise de monuments funéraires à Lamballe, présents pour dix-sept monuments ; ou mieux encore, d'Auguste Léon, conseiller municipal de Guingamp, dont le nom apparaît dans trente-sept devis de construction. Douze réalisateurs construisent plus de six monuments et assurent, à eux seuls, 60 % de la production.

³⁹ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 4 Mi 12, *La Croix des Côtes-du-Nord*, 17 août 1922.

Nom	Résidence	Nombre de monuments
Herot (et fils)	Lannion	38 (et plusieurs monuments paroissiaux)
Léon	Guingamp	35 (dont plusieurs en collaboration)
Charpentier (frères)	Lamballe	18
Le Goff	Saint-Brieuc	17 (dont plusieurs en collaboration)
Cocheril	Languédias	13
Colombel	Langourla	12
Gallée (et Frère associé)	Evran	8
Renaud	Paris	8
Guillou	Belle-Isle-en-Terre	7
Nicol (et fils)	Plouaret	7
Tilly	Guerlesquin	6
Le Clec'h	Carhaix	6

Tableau 3 – Principaux constructeurs.

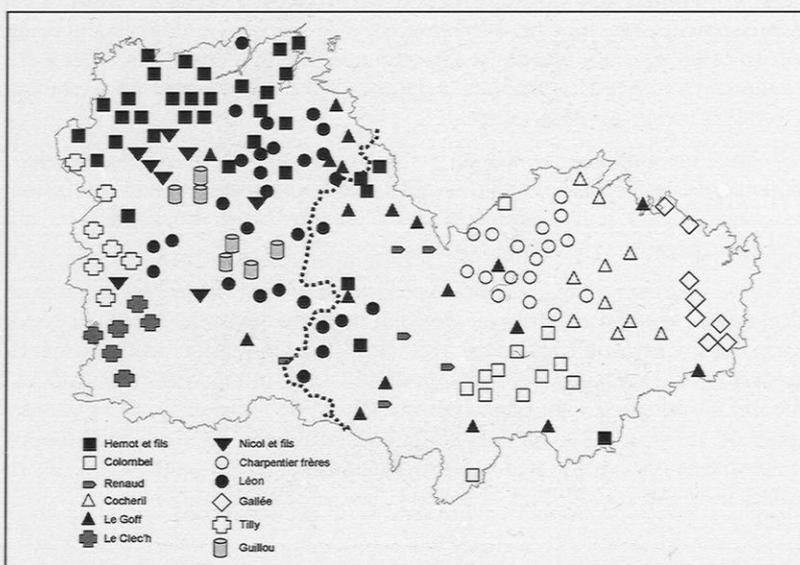


Figure 8 – Localisation des monuments des principaux constructeurs.

L'implantation géographique des principaux constructeurs de monuments dans le département confirme le choix des communes pour des locaux. A l'ouest du département, la famille Hernot règne sur le Trégor ; Léon a une production plus éclatée qui s'organise autour de Guingamp ; les Finistériens Tilly et Le Clec'h restent cantonnés à l'extrême ouest, le long de la limite du département. A l'est, nous trouvons les frères Charpentier, Colombel, Cocheril, Gallée. Les monuments sont centrés sur les lieux d'exploitation de leurs auteurs : Lamballe, Langourla, Languédias, Evran. Seuls, Le Goff et Renaud échappent à ce cloisonnement et à cette relative concentration. Les communes qui ont fait appel à eux sont dispersées, ce qui peut être lié à leur notoriété, ou à leurs relations personnelles.

Le département possède nombre de monuments artistiques, des œuvres qui constituent un patrimoine d'une grande qualité. Leurs auteurs ne sont pas tous des réalisateurs extérieurs au département.



Figure 9 – Le poilu de Maël-Pestivien dans l'atelier du sculpteur Nicol à Plouaret. (Coll. François Thomas).

Artiste-Sculpteur	Œuvres dans le département
Hernot Yves (1861-1929)	38 monuments dont Lannion, Perros-Guirec, Pommerit-Le-Vicomte, Plestin-les-Grèves, Ploéal
Le Goff Élie (1858-1938)	17 monuments dont Bégard, Lamballe, Lanvollon, Plouha, Plémet, Plérin, Quintin
Renaud Francis (1887-1973)	Etables, Langast, Ploec, Ploufragan, Plussulien, Saint-Brieuc, Tréguier, Trévé
Lenoir Pierre (1879-1953)	Pontrieux
Armel-Beaufils Émile (1882-1952)	Saint-Cast
Quillivic René (1879-1969)	Loudéac , Pleumeur-Bodou
Le Bozec Jules (1898-1973)	Gouarec , Plouguernevel
Gallée Eugène (1896-1971)	Evran, Lancieux, Lanvallay, Le Quiou, Saint-Judoce, Saint-Lormel, Trémeureuc, Tressaint
Guéniot Arthur (1866-1951)	Corseul, Dinan, La Vicomté-sur-Rance (le monument paroissial de Saint-Sauveur de Dinan)
Vermare André (1869-1949)	Bréhat (monument paroissial), Paimpol
Pourquet Henri (1877-1943)	Pléhédél , Le Vieux-Bourg (en collaboration avec Léon)
Galy Hippolyte (1847- ?)	Guingamp (en collaboration avec Léon)
Biaggi Auguste (1878- ?)	Binic (en collaboration avec Morvan)
Debert Camille (1866-1935)	Mûr-de-Bretagne, Saint-Gilles-Vieux-Marché

En gras : sculptures de femmes en costume du pays.

Tableau 4 – Principaux artistes-sculpteurs.

Nous retrouvons dans la liste des principaux artistes-sculpteurs les noms d'Yves Hernot de Lannion et d'Élie Le Goff de Saint-Brieuc. Ce sont des sculpteurs de la génération d'avant-guerre, au talent reconnu avant 1914. Leur production, de facture classique, est abondante, diverse, allant de la simple plaque commémorative à la construction monumentale. Toutes leurs œuvres ne présentent pas la même qualité, le même intérêt artistique. Yves Hernot dirige à Lannion une grosse entreprise familiale de plusieurs dizaines d'ouvriers, très implantée depuis deux générations, plus spécialisée dans l'art religieux que dans l'art funéraire⁴⁰. Le père travaille avec ses fils, Paul, Louis et Léon, avec lesquels il réalise les monuments du Foeil (Léon), de Lannion (Paul), de Ploëzal (Léon), de Ploulec'h (Paul), de Pommerit-Le-Vicomte («Yves Hernot et fils»), de Saint-Quay-Perros (Louis). Élie Le Goff a travaillé avec ses trois fils, avec lesquels il avait créé un atelier de sculpture réputé. Il est désormais seul. Paul, Élie et Henri ont été tués pendant la guerre⁴¹. Autant Hernot privilégie le travail du granit, autant Le Goff affectionne celui du bronze. Il reproduit à plusieurs exemplaires «son» poilu (un poilu victorieux brandissant une branche de laurier), que l'on retrouve à l'identique sur les monuments de Bégard (le premier de la série en 1919), de Merdrignac et de Plélo. Hernot et Le Goff jouissent d'une autorité certaine. Le préfet les appelle pour faire partie de la commission chargée au plan artistique de l'examen des projets de monuments. Ils y participent activement, et particulièrement Le Goff, qui reste le principal expert du préfet en la matière jusqu'à sa mort, en 1938.

Francis Renaud, Pierre Lenoir, Émile Armel-Beaufils et René Quillivic sont des statuaires installés à Paris, mais bretons d'origine. Jules Le Bozec, plus jeune, vit dans le département, à Mellionnec. Ils appartiennent à la génération des poilus, celle qui a fait la guerre, en a connu les horreurs. Ils adhèrent à un même courant de recherche et partagent le même souci de renouveler la sculpture bretonne. Ils se retrouvent dans l'association «La Bretagne artistique» fondée en 1912 par les anciens élèves de l'École Nationale des Beaux-Arts originaires de Bretagne. Celle-ci envoie aux maires bretons une circulaire du 19 novembre 1919 afin de proposer les services de ses membres. Cette dernière a pu guider le choix de certaines communes⁴².

⁴⁰ LAOUÉNAN, Roger, «Les Hernot : trois générations de fabricants de saints et de croix», *Ar Men*, n° 128, mai-juin 2002, p. 52-61.

⁴¹ Élie Le Goff éleve, en 1923, d'après une maquette originale, à la résonance prophétique, que son fils Paul avait réalisée en 1914, le monument élevé à la mémoire de ses trois fils, trois médaillons en bronze à leur effigie et un bas relief : «Funérailles Bretonnes». Le monument se trouve dans le cimetière Saint-Michel à Saint-Brieuc.

⁴² BLOTTIÈRE-DERRIEN, Sylvie, «La sculpture au XX^e siècle», *Toutes les cultures de Bretagne*, Skol Vreizh, 2004. *La Puissance et la grâce : sculpteurs bretons (1900-1950)*, catalogue d'exposition, château de Kerjean, 1998.

Dans le département, Yves Le Febvre⁴³, de Lannion, même s'il n'adhère pas au mouvement, le relaie d'une certaine façon. Dans *Le Lannionnais*, il publie un long article intitulé «*Pour nos morts*» dans lequel il écrit : «(...) Précisément dans «*La Pensée Bretonne*», ma revue, je fais, d'accord avec les artistes bretons, une campagne destinée à préserver ces monuments d'un goût médiocre ou banal (...). C'est le granit qui est par excellence la matière de sculpture en Bretagne (...). Autant que possible, il me semble donc qu'un monument aux morts devrait être sculpté dans le dur granit, symbole des fiertés bretonnes, qui a servi à bâtir nos cathédrales gothiques, nos chapelles, nos calvaires. Jamais la patine du bronze ne vaudra la patine du granit taillé»⁴⁴. Émile Armel-Beaufils exprime ses conceptions dans une lettre au maire de Saint-Cast accompagnant ses deux projets de monument pour la commune : «*Je me suis appliqué d'une part à concevoir un monument en granit dont la silhouette robuste puisse s'harmoniser avec le cadre marin dans lequel il est susceptible d'être placé et d'autre part, à rechercher certains éléments d'un caractère local qui peuvent différencier ce monument des spécimens dénués d'art et commerciaux destinés à n'importe quelle commune de n'importe quelle région. (...) J'ai tenu à associer la Reconnaissance au Souvenir en symbolisant la première par une femme de votre pays en deuil, qui imposera, par son attitude recueillie, le respect que l'on devra garder à ceux qui sont tombés pour la défense du pays*»⁴⁵.

Eugène Gallée, né à Evran, et qui y a son atelier, n'est pas impliqué dans cette aventure. Son talent est autre, consacré par un titre de meilleur ouvrier de France en 1926. Arthur Guéniot et André Vermare tiennent une place à part parmi les autres artistes-sculpteurs. Tous deux ont des attaches particulières avec le département. Guéniot, vendéen d'origine, est marié à une dinannaise. Il avait son atelier à Dinan où il est enterré. Vermare, installé à Bréhat, est un familier de la région paimpolaise. Comme eux, tous les statuaires non originaires de la Bretagne sont des artistes confirmés, qui réalisent la majorité de leurs œuvres entre 1880 et 1914, et doivent à leur notoriété d'avoir été contactés par des communes des Côtes-du-Nord. Leur œuvre ne s'est pas limitée au département. Henri Pourquet, sociétaire des Artistes français depuis 1907, est l'auteur d'au moins vingt-cinq monuments aux morts à travers la France dont Erbray en Loire-Inférieure.

⁴³ Le Febvre Yves (Morlaix, 14 décembre 1874 – Nantes, 21 janvier 1959). Études de droit, juge de paix à Plouescat, juge d'instruction à Lannion à partir de 1917, puis conseiller à la cour d'appel d'Amiens. Socialiste, libre penseur, il fonde *La Pensée Bretonne* en 1913.

⁴⁴ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 4 Mi 8, *Le Lannionnais*, 16 mai 1920.

⁴⁵ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 20 282/2, Saint-Cast. La lettre n'est pas datée, mais nous pouvons la situer en juin ou juillet 1920. Les deux plans proposés par Armel-Beaufils ne sont pas conservés.

Hippolyte Galy, médaille d'or à l'Exposition universelle des Artistes français de 1900, réalise ceux de Corbigny, Montluçon, Tonnerre, Papeete, Dakar. Le monument de Montluçon plaît tellement que l'Etat souhaite acheter le modèle... Camille Debert est le réalisateur des monuments aux morts de Guiscriff dans le Morbihan, de Bailleul, Meteren, Vieux-Berquin, Bergues dans le département du Nord⁴⁶.

Les figures féminines se distinguent dans la production de ces artistes : femmes voilées, femmes casquées, vêtues à l'antique, allégories de la Victoire (Binic, Corseul, Saint-Brieuc), de la France (Ploumagoar, Saint-Quay-Portrieux), d'une Ville (Guingamp), de la Paix (Pleudihen, La Vicomté-sur-Rance), et dix femmes en costume du pays.

Ces femmes, jeunes ou âgées, portent cape de deuil, coiffe et châle identifiables. Une moitié d'entre elles est seule, l'autre moitié mise en



Figure 10 – Monument aux morts de Trévé.
(Coll. Alain Cornu).



Figure 11 – Monument aux morts de Paimpol.
(Coll. Alain Cornu).

⁴⁶ Sources :

- Ouvrages de Jean-Claude Gilquin, Hervé Moisan, Yves Pilven Le Sévellec, cités dans la bibliographie.
- Sites internet : <http://www.jstor.org/pss/286808> ; <http://cgi.ebay.fr/89700-Tonnerre;www.memorial-geneweb.org/> (février 2009).



Figure 12 – Monument aux morts de Pléhédel.
(Coll. Alain Cornu).



Figure 13 – Monument aux morts de Gouarec.
(Coll. Alain Cornu).

scène avec d'autres personnages, des enfants, un poilu. Aucun homme en civil sur les monuments. Mères ou épouses, elles expriment douleur et résignation, fidélité et reconnaissance aux combattants. Nous les trouvons accompagnées sur les monuments de Loudéac, Pléhédel, Ploézal, Quintin, ou seules sur ceux de Gouarec, Paimpol, Pontrieux, Saint-Cast, Tréguier, Trévé. Les neuf statuares qui les ont réalisées, Armel-Beaufils, Le Bozec, Le Goff, Hernot, Lenoir, Pourquet, Quillivic, Renaud, et Vermare, dotent le département d'œuvres remarquables, dont la lecture artistique continue d'étonner. Les experts de l'époque en reconnaissent le talent. Francis Renaud remporte son premier grand succès au Salon des Artistes Français de 1921 avec «La Pleureuse», réalisée à la demande de la ville de Tréguier. Émile Armel-Beaufils reçoit une médaille d'or à celui de 1924, pour «La Castine» (commune de Saint-Cast), qui le fait connaître. En 1917, il avait réalisé le monument de Fougères où l'on trouve déjà une femme en costume local. En compétition, en 1922, avec Renaud et Le Goff pour le monument de Saint-Brieuc, il propose la sculpture de deux femmes du pays, l'une âgée symbolisant la Résignation, l'autre, jeune, la Reconnaissance. Le comité préfère le projet de Francis Renaud, une Victoire casquée aux ailes repliées.

Des histoires de monuments

Décider de l'érection d'un monument aux morts est une chose, la réaliser en est une autre. Dans cette partie de notre article, nous présentons les difficultés administratives auxquelles les maires se sont heurtés. Elles sont de trois ordres : le coût et le financement du monument, avec la loi du 25 octobre 1919 concernant les subventions accordées par l'État ; la procédure administrative avec le dossier d'approbation, et l'avis de la commission artistique, qui a été constituée par la circulaire du 10 mai 1920 du ministère de l'Intérieur ; la présence d'emblèmes religieux avec la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 et la circulaire ministérielle du 18 avril 1919, jusqu'à l'arrêt du Conseil d'État du 4 juillet 1924.

Le coût et le financement

Le coût des monuments varie de quelques centaines de francs (282 francs pour Guenroc) à plusieurs dizaines de milliers de francs (80 000 francs pour Saint-Brieuc).

Commune	Prix (francs)	Constructeur
Saint-Brieuc	80000	Renaud
Dinan	56000	Guéniot
Guingamp	55000	Galy et Léon
Lannion	40000	Hernot et fils
Quintin	38500	Le Goff
Loudéac	35000	Quillivic
Plestin-les-Grèves	35000	Hernot
Bégard	34360	Le Goff et Le Besque
Lamballe	32500	Le Goff
Plédéhel	28500	Pourquet
Uzel	27550	Symon de Villeneuve
Lancieux	26000	Gallée
Plémet	26000	Le Goff
Plouha	26000	Le Goff
Tréguier	25000	Renaud
Corlay	25000	Didier
Bourbriac	24875	Guillou
Plélo	24000	Le Goff
Perros-Guirec	23500	Hernot
Ploumagoar	23000	Offret

Tableau 5 – Les vingt monuments les plus chers.

Nous ne retrouvons pas dans ce tableau des monuments les plus chers, d'autres œuvres de Francis Renaud, pourtant remarquables (Ploufragan, Etables, Trévé)⁴⁷. Nous ne retrouvons pas non plus «La Castine» d'Emile Armel-Beaufils. Le nom d'Elie le Goff apparaît, lui, six fois.

Le chef-lieu du département (Saint-Brieuc) et les chefs-lieux d'arrondissement (Dinan, Guingamp, Lannion et Loudéac) sont naturellement en bonne place dans le tableau. Pléhédél, Plémet, Plélo et Ploumagoar, communes de moyenne importance, et qui ne sont pas des chefs-lieux de canton, font un effort financier particulièrement important⁴⁸.

Commune	Année de la commande	Prix (francs)
Ploufragan	1920	13000
Tréguier	1920	25000
Ploeuc-sur-Lié	1921	20000
Trévé	1921	15000
Saint-Brieuc	1921	80000
Etables	1921	Environ 20000
Plussulien	1922	19000
Langast	1923	8000

Tableau 6 - Les monuments réalisés par Francis Renaud.

Commune	Prix (francs)	Réalisateur
Kérien	544	Léon
Loguivy-lès-Lannion	593	Hernot
Treffrin	1200	Le Clec'h
Brélidy	1300	Léon
Pouldouran	1500	Hernot
Moustéru	1540	Auffret
Trédrez	1930	Hernot
Troguéry	2050	Hernot
Camlez	2190	Hernot
Taden	2300	Hébert
Saint-Hervé	2600	Le Moël

Tableau 7 - Parmi les monuments les moins chers.

⁴⁷ THOMAS, Véronique, *Francis Renaud ou le dialogue avec le granit (1887-1973)*, mémoire de Maîtrise en histoire de l'art, dir. Denise Delouche, Rennes 2, juin 1990.

⁴⁸ Pour les communes de Plélo, Plémet et Ploumagoar, les souscriptions publiques couvrent respectivement 38 %, 23 % et 22 % du prix du monument. Le montant de la souscription de Pléhédél n'a pas été retrouvé.

Le financement des monuments provient de différentes sources : crédits inscrits au budget communal, très exceptionnellement emprunts dont la très grande majorité est faite auprès de particuliers (comme à Binic, Cavan, Guingamp, Langoat), fonds recueillis par souscriptions publiques, quête, des fêtes (kermesse, bal, concert, tombola), dons et legs privés, et aide de l'Etat.

Les listes de souscripteurs conservées dans les archives, quelquefois publiées dans la presse, traduisent la générosité populaire, la reconnaissance des populations locales. Les sommes versées vont d'1 franc à 500 francs. 5 francs est la somme la plus fréquente. Vingt-quatre communes (7 %) seulement ne recourent pas à la souscription, qui représente, en moyenne, le tiers des dépenses de construction. La participation financière de la population peut être si élevée qu'elle couvre entièrement, voire excède le prix du monument. C'est le cas des communes de la Bouillie, Bringolo, Erquy, Languenan, Loscouët-sur-Meu, Mantallot, Prat, Saint-Gilles-les-Bois, Trézény. Nous n'avons retrouvé que deux dons de particuliers, celui, anonyme, de 2 000 francs pour le monument de Plancoët, et de 20 000 francs offerts par Robert Service, citoyen canadien et écrivain, pour celui de Lancier, où il réside. François-Marie Cadec, né à Loc-Envel, avait émigré aux Etats-Unis. Par testament⁴⁹, en date du 20 juillet 1916, en pleine guerre, il lègue à la commune 13 000 francs pour ériger une stèle pyramidale dans le cimetière. Cette stèle devait être surmontée d'une statue de l'ange Gabriel à la mémoire des « cadets » morts pour la France. Ses volontés sont respectées.

Les moyens financiers dont les communes disposent varient, et pas seulement en fonction de leur taille, ce qui influe sur le choix du monument, par exemple : 3000 francs pour une simple stèle pyramidale à Grâce-Uzel avec croix de guerre, croix latine et palme gravées ; 12300 francs pour une stèle surmontée d'une statue de poilu en fonte bronzée achetée sur catalogue par

Intervalle	Population totale (1921)	Coût total des monuments	Subvention totale	Souscription totale	Coût par habitant	Subvention/coût
Moins de 1000 h.	13871	82595	8380	43783	5,95	10,15 %
1001 à 2000 h.	29146	129145	13920	54777	4,43	10,78 %
2001 à 3000 h.	24462	97882	19304	57912	4,00	19,72 %
3001 à 5000 h.	19674	84840	12421	32650	4,31	14,64 %
Plus de 5000 h.	14772	61000	6500	39630	4,13	10,66 %

Tableau 8 – Structure de financement par taille de classes de communes.

⁴⁹ Arch.mun. Loc-Envel, testament de François-Marie Cadec, 16 juillet 1916.

la commune de Trédarzec ; 24875 francs pour le monument de Bourbriac, la statue de poilu est en bronze, achetée elle aussi sur catalogue.

Nous avons étudié le financement des monuments sur un échantillon de communes, les cinquante-neuf qui prennent leur décision en 1919 (tableaux 8 et 9). Leur effort financier varie de 282 francs à près de 5 000 francs. Le coût par habitant voisine 4 francs pour les communes moyennes et grandes, mais s'élève à 5,95 francs pour les communes de moins de 1000 habitants qui doivent supporter un coût fixe minimal. Seules, dans cet échantillon, Le Bodéo, Guenroc, Merdrignac, Saint-Igneuc, Trédrez et Trégon, ne recourent pas à la souscription publique.

Les communes réclament l'aide de l'Etat, même lorsqu'elles peuvent assurer, sans difficulté, le financement du monument qu'elles souhaitent ériger. Elles considèrent cette aide comme un droit, une juste reconnaissance du sacrifice consenti par la perte de leurs enfants. L'article 5 de la loi du 25 octobre 1919 fixe les modalités de calcul de la subvention accordée par l'Etat. Son montant est fonction du pourcentage de victimes (nées, ou qui résidaient dans la commune) par rapport à la population du recensement de 1911, et de la valeur du centime communal pour l'exercice en cours. Les deux barèmes établis, leur combinaison est multipliée par le montant du crédit inscrit au budget de la commune. La souscription publique n'est pas prise en compte dans le mode de calcul. Lorsque le financement du monument est entièrement assurée par souscription, la commune se trouve exclue de l'aide de l'Etat. La lecture des réponses aux formulaires envoyés par l'administration montre que peu de communes sont capables d'évaluer correctement le montant de la subvention à laquelle elles peuvent prétendre. Comment expliquer la surévaluation quasi-générale ? Une réelle difficulté à calculer ce montant ? Sans doute. Principe de précaution ? Peut-être. Calanhel qui attend 1442 francs, en reçoit 650 francs, Rostrenen qui espère 3000 francs, doit se contenter de 450 francs, Landéhen n'obtient que 210 francs au lieu des 735,84 francs escomptés. Quant à Coatascorn, quelle désillusion pour la commune : 85,50 francs au lieu de 3250 francs !... Des maires laissent le soin au service de la préfecture de faire les calculs, ne donnant aucun montant comme à Plougouven, ou, indiquant qu'ils attendent «*la subvention la plus élevée possible*»⁵⁰, «*ce qu'il plaira à l'autorité suprême de nous accorder*»⁵¹. A Saint-Gelven, le conseil municipal précise : «*en proportion de l'effort et des sacrifices faits en vue de glorifier les héros morts pour la patrie (...), pour que les communes pauvres puissent comme les villes ériger des monuments dignes de leurs morts, et ne soient pas exposées plus tard aux critiques des touristes et des générations*

⁵⁰ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 20 32/1, Caulnes, barème pour la subvention de l'Etat, 12 juin 1920.

⁵¹ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 20 51/1, Dolo, barème pour la subvention de l'Etat, 12 juillet 1921.

futures»⁵². La commune n'est pas entendue. Elle demande 975 francs, la subvention obtenue n'est que de 190 francs.

Pour espérer l'aide maximale, il faut réunir trois critères, une population peu élevée, un centime communal faible et un nombre important de combattants tués. La subvention de l'Etat reste modeste, mais n'est cependant pas négligeable pour les communes. Dans notre échantillon, les petites communes de moins de 2000 habitants, comme les plus grandes, obtiennent en moyenne 10,5 % du coût du monument. Pour les autres, de 2000 à 5000 habitants, le taux est de 50 à 100 % supérieur.

Dans chaque classe, donc quelle que soit la taille de la commune, nous notons une grande dispersion, aussi bien pour la part de la subvention que pour la dépense par habitant.

Communes	Population	Coût	Subvention	Souscription	Coût/habitant	Subvention/coût	Souscription/subvention
Pludual	604	4500	0	3189	7,45	0,00 %	
Plerneuf	495	4000	0	1785	8,08	0,00 %	
Coatascorn	539	4500	85	3197	8,35	1,89 %	3761,18 %
Caouiennec	496	4000	119	3371	8,06	2,98 %	2832,77 %
Saint-Gilles-du-Mené	813	6500	220	3500	8,00	3,38 %	1590,91 %
Saint-Gelven	974	5400	190	3425	5,54	3,52 %	1802,63 %
Pludual	968	4500	270	3190	4,65	6,00 %	1181,48 %
Landéhen	987	3490	210	3504	3,54	6,02 %	1668,57 %
Guenroc	412	282	20	0	0,68	7,09 %	0,00 %
Tréglamus	902	4000	340	3400	4,43	8,50 %	1000,00 %
Saint-Ygeaux	676	6827	735	6005	10,10	10,77 %	817,01 %
Lanmodez	580	6950	750	781	11,98	10,79 %	104,13 %
Lanmérin	436	4400	500	1738	10,09	11,36 %	347,60 %
Dolo	929	8000	1140	2000	8,61	14,25 %	175,44 %
Saint-Hervé	668	2600	399	510	3,89	15,35 %	127,82 %
Saint-Carné	748	3200	674	1500	4,28	21,06 %	222,55 %
Kerfot	631	4200	1000	1883	6,66	23,81 %	188,30 %
Saint-Igneuc	603	3200	800	0	5,31	25,00 %	0,00 %
Le Bodéo	605	505	128	0	0,83	25,35 %	0,00 %

Tableau 9 – Structure de financement dans les petites communes.

⁵² Arch. dép. Côtes-d'Armor, 2O 290/1, Saint-Gelven, délibération, 14 mars 1920.

Un état⁵³, établi par les services de la préfecture, donne le nom et le montant de la subvention de l'État pour les 287 communes du département qui reçoivent cette aide. Les communes qui n'apparaissent pas sur cet état sont les communes qui n'ont pas décidé de l'érection de leur monument, des communes qui l'ont décidé, mais n'ont pas envoyé de dossier à l'approbation de l'administration, ou dont le dossier n'a pas été approuvé. L'aide de l'État cesse le 31 décembre 1924. Loguivy-lès-Lannion, comme Trégrom, tardent à envoyer leur dossier et se trouvent hors délai.

La procédure administrative

L'Etat n'impulse pas le mouvement d'érection des monuments aux morts. Le mouvement vient des populations et des élus au niveau local. Mais l'Etat se doit de l'encadrer, par la circulaire du 18 avril 1919 (emblèmes et emplacement des monuments aux morts) et par la loi du 25 octobre 1919 (aide financière de l'État). A Paris, le ministre de l'Intérieur a en charge le dossier. Dans le département, le préfet veille à l'application des textes législatifs et réglementaires, ce qui alimente une abondante correspondance avec les maires des communes.

Une commune qui érige un monument aux morts doit constituer un dossier pour obtenir l'approbation de l'administration. Le préfet en rappelle la composition (la délibération par laquelle la commune décide de l'érection, les plans et devis du monument, les voies et moyens pour assurer le financement), dans le *Recueil des actes administratifs* d'août 1920. Mais combien de maires ne fournissent un dossier complet, qu'après un ou plusieurs rappels, ce qui retarde d'autant l'obtention du décret d'approbation. Les communes n'attendent d'ailleurs pas toujours ce décret pour ériger leur monument et même l'inaugurer (Buhulien, Languenan, Plerneuf, Trézény). La plupart régularisent leur situation par la suite.

Avant que le dossier d'érection soit accepté, une commission départementale examine au plan artistique les plans et devis du monument⁵⁴. Cette commission, instituée en vertu de la circulaire du ministre de l'Intérieur (en date du 10 mai 1920), désignée par le préfet, émet un avis, accompagné ou non de recommandations. Ses remarques portent sur le

⁵³ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 M 418, «Monuments aux morts, Subventions accordées par l'État».

⁵⁴ Composition de la commission mise en place le 20 mai 1920 : Brandt, professeur de dessin (Lycée de Saint-Brieuc) ; Bourgin, architecte départemental ; Grégoire, peintre (Saint-Brieuc) ; Le Goff, statuaire (Saint-Brieuc) ; Gerdès, ingénieur en chef des Ponts et chaussées ; Hernot, statuaire (Lannion) ; Roche, statuaire (Pordic), Fairier, architecte (Dinan) ; Guéniot, statuaire (Dinan) ; Lefort, architecte (Guingamp) ; Rague, professeur de dessin (Dinan), et Scamaroni, secrétaire général de la préfecture, président de la commission. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 M 418.

coût de la construction, le matériau utilisé, l'architecture du monument. Les prix lui paraissent souvent exagérés (Noyal, Plébouille, Pierneuf, Saint-Carné, Trébeurden...); dans ce cas, elle demande une réduction du montant du devis. A propos des matériaux, pour les socles, les stèles et les statues, la commission prône l'utilisation du granit de la région, et se trouve ainsi dans le mouvement dont nous avons parlé dans le paragraphe sur la pierre du pays, et dans les incitations à la préconiser par Armand Dayot et Yves Le Fèvre⁵⁵. Par exemple : «*Paimpol – La commission reconnaît le caractère artistique du monument mais demande que le soubassement soit en granit de Bretagne et non en pierre de Bourgogne*»⁵⁶; «*Matignon – La commission fait remarquer qu'un poilu en granit est préférable à un poilu en fonte bronzée dont la rouille est inévitable au bout de quelques années*»⁵⁷. Ses membres se montrent attentifs à l'allure du monument, à son élégance, aux éléments symboliques, de la palme ou de la croix de guerre à la statue de poilu. «*Plurien – La commission conseille de remplacer le coq par un autre emblème symbolique moins répandu dans le pays*»⁵⁸. «*Le Faouët – Considérant qu'il serait désirable de conserver le goût artistique breton, la commission conseille de présenter un nouveau projet en faisant appel aux motifs et à la matière du pays, et d'éviter autant que possible l'emploi des statues en série*»⁵⁹. De manière constante, pendant les quatre années de son existence, la commission incite à bannir les statues industrielles. Elle va jusqu'à «*prier la municipalité (de La Motte) de vouloir bien prier la Maison (Rombeau-Roland de Jeumont dans le Nord) de ne pas édifier d'autres monuments semblables dans le département*»⁶⁰.

Ces conseils, ces interdictions sont-ils suivis d'effet ? La plupart des communes acceptent les recommandations de la commission départementale et fournissent des justificatifs. Rombeau-Roland, par lettre du 6 novembre 1920, «*s'engage à ne construire dans le département des Côtes-du-Nord aucun monument aux morts semblable à celui qu'il a fourni à la commune de La Motte*»⁶¹. Il arrive que la commission soit mise

⁵⁵ Si cet aspect semble redondant, c'est qu'ici nous nous situons dans les problèmes administratifs de la construction, et que la commission émet des avis qui ont d'abord un rôle administratif, même si ses remarques d'ordre artistique ont des conséquences pour les municipalités.

⁵⁶ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 M 418, procès-verbaux de la commission chargée d'examiner les projets de monuments commémoratifs, 28 juillet 1921.

⁵⁷ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 M 418, *ibid.*, 28 juillet 1921.

⁵⁸ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 M 418, *ibid.*, 30 novembre 1922.

⁵⁹ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 M 418, *ibid.*, 28 juillet 1921.

⁶⁰ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 M 418, *ibid.*, 23 août 1920.

⁶¹ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 20 155/2, La Motte, lettre de Rombeau-Roland.

devant le fait accompli, le monument est inauguré avant que la commission examine le projet ou le nouveau projet. *«Je reçois la lettre me disant de modifier le plan de notre monument qui est déjà debout, inauguré depuis dimanche (...). Nous pensions que l'avis de la commission était favorable (...). Il m'est désormais impossible de rien modifier»*⁶². Devant l'insistance de certains maires, la commission finit par émettre un avis favorable. Lors de sa réunion du 30 novembre 1922, elle demande à la municipalité de Trégomar de remplacer la statue de Jeanne d'Arc par une statue de poilu. Le maire conteste la décision : *«Quant au rejet de statue, de Jeanne d'Arc, il est incompréhensible. Jeanne d'Arc héroïne française ayant sa fête nationale est un personnage officiel, et refuser un projet sous prétexte qu'il comporte une statue de Jeanne d'Arc constitue un manque de respect à la volonté du parlement français. Les raisons envisagées par la commission des monuments ne me semblent pas fondées et je vous serais très reconnaissant, Monsieur le Préfet, de vouloir bien lui soumettre à nouveau la question»*⁶³. Quatre mois plus tard, la commission accepte le projet initialement présenté.

Envoyés au Ministère, les dossiers d'érection sont à nouveau examinés. Il arrive que le ministre des Beaux-Arts intervienne, prévenu de projets concernant des églises classées monuments historiques. C'est le cas pour les églises de Brélévenez, Léhon, Loguivy-Plougras, Perros-Guirec, Plouaret, Le Quillio, pour lesquelles le ministère demande un déplacement ou une modification du monument. Les communes ne sont pas prêtes à modifier leur projet, mais finissent par le faire. *«M. le Ministre a accepté la demande, mais exige que les plaques soient en pierre et non en marbre. Dans ces conditions, le conseil municipal dans sa session du 26 février 1922 a décidé de renoncer à son premier projet»*⁶⁴. Léhon modifie son projet initial, décide d'un nouvel emplacement, la place du bourg et d'un nouveau monument, une stèle. La commune de Loguivy-lès-Lannion, elle aussi concernée, conserve sa plaque de marbre noir sous le porche de l'église. La plaque avait été inaugurée le 14 juillet 1919, cinq ans avant que les Beaux-Arts ne se manifestent... Quant à Plouaret, la commune abandonne purement et simplement son projet de plaque sous le porche de l'église.

La commission départementale note la présence d'emblèmes religieux dans les projets qui lui sont adressés. Le préfet applique la circulaire ministérielle du 18 avril 1919 interdisant d'apposer tout emblème religieux

⁶² Arch. dép. Côtes-d'Armor, 2O 249/1, Pont-Melvez, lettre du maire au ministre des Travaux publics, 7 novembre 1920.

⁶³ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 2O 355/1, Trégomar, lettre du maire au préfet, 31 décembre 1922.

⁶⁴ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 2O 123/1, Léhon, lettre du maire au préfet, 25 mars 1922.

sur un monument public, à l'exception des édifices servant au culte et des terrains de sépultures dans les cimetières. Il invite donc les communes qui ne respectent pas la réglementation en vigueur, à modifier, soit l'ornementation, soit l'emplacement du monument. Les textes officiels sont connus des élus, rappelés à l'occasion par le préfet. De nombreuses communes justifient leurs choix par la voix de leurs maires qui défendent la présence de la croix latine sur le monument et argumentent, dans un courrier abondant à l'autorité préfectorale. «*L'emplacement où ce monument sera érigé est l'ancien cimetière actuellement désaffecté mais renfermant encore les ossements de plusieurs générations (...). Tous les morts pour la France de notre commune étaient catholiques. Si certains avaient été de religion différente, je me serais opposé à cet emblème religieux dans le monument aux morts*»⁶⁵. «*Le monument est encastré dans le mur du cimetière, son emplacement peut être considéré comme dépendance du lieu de sépulture*»⁶⁶. «*Ce monument se trouve en dehors des rues, places ou routes de la commune, (...) il se trouve sur un terre-plein, en dehors de la place publique et adossé au mur du cimetière. Ce n'est donc pas un lieu de passage et l'autorisation doit lui être accordée*»⁶⁷. «*Je viens vous demander si nous pouvons graver une petite croix de vingt centimètres (...). C'est un désir exprimé par la population de Bobital*»⁶⁸.

Un monument encastré dans le mur du cimetière fait partie du lieu de sépulture. L'ancien cimetière n'est pas assimilé à une place publique. Pour le reste, le ministre de l'Intérieur engage le préfet à la fermeté. Celui-ci maintient son refus d'accepter une croix sur des monuments élevés sur un espace public : rue, route ou place. Les communes réagissent de différentes façons. Les communes de Pluduno, Trégomar et de Saint-Helen acceptent d'enlever leur croix. Celles de Lézardrieux, Saint-Mayeux, Squiffiec déplacent le monument aux morts, de la place publique au cimetière. Ces communes en avertissent le préfet. Mais toutes les communes concernées appliquent-elles la législation ? Et Plourhan ? Lors de l'inauguration le 15 août 1919, la croix est signalée par les journalistes du *Moniteur des Côtes-du-Nord*, de *La Croix des Côtes-du-Nord* et de *L'Électeur des Côtes-du-Nord*. Francis Couffon, ancien conseiller d'arrondissement, la met en exergue. A ce moment, les services de la Préfecture ne le relèvent pas. L'année suivante, le maire demande la subvention de l'État et dépose un dossier. A cette occasion, l'administration découvre la présence de la croix sur ce monument élevé sur une place publique. Appliquant la législation, elle demande une régularisation, la

⁶⁵ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 2O 233/1, Plourivo, lettre du maire au préfet, 8 février 1921.

⁶⁶ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 2O 204/1, Ploézal, lettre du maire au préfet, 9 août 1922.

⁶⁷ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 2O 109/1, Lanloup, lettre du maire au préfet, 9 janvier 1921.

⁶⁸ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 2O 8/1, Bobital, lettre du maire au préfet, 7 novembre 1920.

suppression de la croix. Celle-ci est imbriquée avec une ancre et une épée. Le maire a beau jeu de refuser et de faire la sourde oreille, malgré plusieurs rappels. Modifier le monument alors qu'il a été inauguré et que la population s'y réfère pour faire son deuil, serait lui faire injure. Plourhan garde sa croix, mais ne reçoit pas la subvention.

La question des emblèmes religieux trouve une réponse officielle dans l'arrêt du Conseil d'État en date du 4 juillet 1924. «*Le monument aux morts, qu'il soit sur la voie publique ou dans le cimetière est destiné à rappeler le souvenir des citoyens tombés à l'ennemi. Il doit être assimilé à un monument funéraire, l'apposition d'insignes, croix et autres emblèmes y est possible*». Et que penser des croix qui existent sur les monuments de Caulnes, Gommené, Plénée-Jugon, Plérin (et d'autres, peut-être) élevés sur des places publiques ? Ces croix auraient-elles échappé à l'attention de l'administration départementale ? Celle-ci travaille à la vérification des dossiers d'érection qui lui parviennent. Elle n'est pas sur le terrain. De quels moyens de vérification dispose-t-elle, en dehors des quelques visites de sous-préfets ? Serait-il aussi possible que des communes aient rajouté une croix après l'érection du monument, et après l'arrêt du Conseil d'État ?

Les communes, avec leur maire, développent différentes stratégies face aux demandes de l'administration (le prix du monument, sa valeur artistique, la présence d'emblème religieux) : obéissance, silence ou refus explicite. Quelles sanctions administratives encourent-elles ? Dans le contexte politique et mémoriel de l'époque, la sanction ne peut être que financière. Les communes qui maintiennent leurs choix ne reçoivent aucune subvention de l'État.

Des histoires particulières de construction

Chaque monument aux morts a sa propre histoire, avec sa temporalité, ses aléas, ses imprévus. Chaque érection met en jeu des niveaux de décision, local, départemental, national. Chaque histoire s'inscrit dans une configuration originale et se caractérise par une conjonction unique des relations qui s'instaurent entre les différents acteurs.

Les volontés d'un maire : Mûr-de-Bretagne

Mûr est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Loudéac. La commune décide d'ériger un monument aux morts le 7 juin 1920. Elle fixe l'emplacement sur la place Sainte-Suzanne, le 20 novembre. Le conseil municipal accepte, pour le prix de 15000 francs, les croquis et devis du monument présentés par Camille Debert, sculpteur parisien. L'inauguration a lieu le 27 mai 1923. Pendant près de trois ans, de nombreuses péri-

péties nourrissent une abondante correspondance entre le maire, Antoine Guillo qui veut voir réaliser, rapidement, le monument de sa commune, et le préfet Tardif, chargé de faire appliquer les textes.

Quelle impatience du maire devant les lenteurs de l'administration ! Par une lettre du 11 février 1921, le maire rappelle au préfet que C. Debret est prêt, et il lui demande de faire au plus tôt le nécessaire relativement au dossier. Le conseil municipal, dans l'espoir d'obtenir l'approbation officielle plus rapidement, décide, le 27 février 1921, de ne pas avoir recours à l'aide de l'État. Le maire avertit le préfet dès le lendemain : «*Le conseil municipal, pressé de faire commencer les travaux, a décidé d'abandonner la subvention que l'Etat accorde aux communes dans ces sortes de cas*»⁶⁹. La souscription publique rapporte 6071 francs, la commune reçoit un don important de 5000 francs de la famille Le Cerf. Léon Le Cerf, maire de Mûr, est tombé au champ d'honneur le 20 août 1914. Avec les sommes inscrites au budget communal, l'aide de bénévoles pour le transport de pierres, il est vrai que la commune peut se dispenser de la subvention de l'État.

Le projet, présenté à l'administration, comporte une croix qui surmonte le monument. Dès le 15 février 1921, le préfet rappelle au maire la réglementation en vigueur. Le maire lui répond : «*Il me sera inutile de consulter mon conseil municipal au sujet de la modification à apporter à ce monument. C'est sur les désirs des pères et mères, veuves et enfants, et de toute la population mûroise, que nous avons décidé de surmonter d'une croix ce monument, il nous sera bien difficile, impossible presque de revenir sur notre décision*»⁷⁰. La commission départementale qui examine le projet le 19 février ne peut que surseoir à un avis favorable. A. Guillo, informé des débats qui se déroulent au palais du Luxembourg, envoie une lettre au sénateur Delahaye. Celui-ci vient d'interpeller le ministre de l'Intérieur, au sujet de la croix sur les monuments placés sur les voies et places publiques. Il lui demande d'intervenir «*pour que les habitants de ma commune obtiennent enfin ce qu'ils réclament tous depuis si longtemps, la croix sur le monument des Enfants Morts pour la Patrie, et cela au nom de la liberté devant la loi, au nom de la justice française*»⁷¹. Le sénateur est-il intervenu ? Dans une dépêche du 12 mars, le préfet répond au ministre que le dossier de Mûr va de nouveau être examiné par la commission. Six jours plus tard, le conseil municipal, après un vote à mains levées, par huit voix contre trois, décide de garder le même emplacement. Comme prévu, la commission réexamine le projet du monument le 26 mai

⁶⁹ Arch. mun. Mûr-de-Bretagne, lettre du maire au préfet, 28 février 1921.

⁷⁰ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 20 158/1, Mûr-de-Bretagne, lettre du maire au préfet, 21 février 1921.

⁷¹ Arch. dép. Côtes-du-Nord, 20 158/1, Mûr-de-Bretagne, lettre du maire au sénateur Delahaye, non datée.

et maintient sa décision, puisque la commune n'a pas tenu compte de ses demandes. Le problème de la croix sur le monument trouve enfin une solution trois mois plus tard lorsque, le 15 août, «*Les membres du conseil municipal décident par un vote à bulletins secrets, de faire ériger le monument dans l'enceinte du mur de la chapelle Sainte Suzanne, sur un terrain appartenant au bureau de bienfaisance, et cédé gratuitement par celui-ci à la commune*»⁷². Les travaux de construction peuvent commencer. La réception des travaux a lieu le 15 mai 1923.

L'histoire de l'érection du monument aux morts de Mûr-de-Bretagne n'est pas encore terminée. Monsieur le maire demande au préfet, par lettre du 17 mars 1923, si un maire a le droit de faire figurer son nom sur un monument aux morts. Le *Journal officiel* du 20 mars 1923 est clair, c'est aux assemblées municipales de régler les questions relatives à l'inscription de noms sur les monuments aux morts. Un échange de courrier entre le préfet et le sous-préfet de Loudéac éclaire sur la position de l'administration. Elle souhaite que le maire abandonne son projet. Le ministre de l'Intérieur consulté répond : «*à l'administration préfectorale de s'efforcer de faire comprendre que les monuments aux morts ne portent aucune autre*



Figure 14 – Le monument aux morts de Mûr-de-Bretagne.
(Cliché Annick Mévellec).

⁷² Arch. mun. Mûr-de-Bretagne, délibération, 15 août 1921.

inscription que celle des morts»⁷³. A. Guillo suit l'avis éclairé du sous-préfet. Toutefois, à l'arrière du monument, une plaque en marbre est apposée : «Ce monument a été érigé en 1923 par les soins de la Municipalité et par souscription».

La presse informe la population de l'inauguration du monument aux morts à Mûr-de-Bretagne. Il y a d'abord un faux départ. *Le Petit Libéral* indique dans son numéro du 24 février 1923 : «L'inauguration du monument élevé à la mémoire des enfants de Mûr, morts pour la France, aura lieu le dimanche 18 mars prochain. Nous donnerons ultérieurement le programme détaillé de cette belle manifestation du souvenir»⁷⁴. Et que constatons-nous dans les numéros qui suivent cette annonce avant et après le 18 mars ? Rien. L'inauguration officielle est retardée, semble-t-il, par la demande du maire d'inscrire son nom sur le monument.

Les journaux rapportent l'inauguration le 27 mai 1923. Il n'est pas fait allusion aux problèmes exposés précédemment. Victor Le Guen, député, «en même temps que ses sentiments personnels, exprima ceux de M. de Keranflec'h, en lisant le discours que celui-ci devait prononcer à Mûr. L'honorable député était en effet retenu à Saint-Nicolas-du-Pélem, par une cérémonie identique à celle de Mûr et qui devait être pour lui particulièrement douloureuse, puisqu'on y exaltait en même temps que d'autres la mémoire de son beau-frère, M. de Boisboissel, tombé au champ d'Honneur»⁷⁵.

Dans son discours, M. de Keranflec'h rappelle la mort au champ d'honneur du maire Léon Le Cerf. *Le Petit Libéral* précise que «le superbe monument [est] dû à M. Debert, l'éminent sculpteur parisien, et fait de main d'ouvrier par M. Le Floc'h, de Mûr»⁷⁶.

La presse garde le silence sur les difficultés administratives rencontrées par le maire pour ériger le monument aux morts de sa commune.

Le menhir du Vieux-Bourg

Le 15 août 1922, la municipalité du Vieux-Bourg, petite commune du canton de Quintin, décide de l'érection d'un monument aux morts. Le marché de gré à gré est signé huit jours plus tard, entre le maire Guillaume Raoult et Pierre Léon, entrepreneur à Guingamp. Le devis s'élève à 11455 francs. Le financement du monument est assuré, en tota-

⁷³ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 20 158/1, Mûr-de-Bretagne, lettre du ministre de l'Intérieur au préfet, 27 avril 1923.

⁷⁴ Arch. Dép. Côtes-d'Armor, 4 Mi 11, *Le Petit Libéral*, 24 février 1923.

⁷⁵ Arch. Dép. Côtes-d'Armor, 4 Mi 11, *Le Petit Libéral*, 2 juin 1923.

⁷⁶ Arch. Dép. Côtes-d'Armor, 4 Mi 11, *Le Petit Libéral*, *ibidem*.

lité, par des crédits communaux inscrits au budget principal (3000 francs), et au budget additionnel pour 15000 francs. La commune ne fait pas appel à la générosité de la population. Le monument est un monument-statue : un poilu en fonte bronzée sur un piédestal. Il est adossé à un menhir. Parmi les attributs, une croix gravée. Le monument doit être élevé sur la place publique près de l'église. A la réception du dossier, le 18 septembre, le préfet rappelle au maire la réglementation en vigueur. Le conseil municipal se réunit une semaine plus tard. Il prend la décision «*de remplacer la croix latine figurant sur le plan du monument par une croix de guerre*»⁷⁷.

Le Vieux-Bourg n'en n'a pas fini avec l'administration. Dans sa réunion du 30 novembre 1922, «*la commission estime qu'il serait préférable d'avoir une statue en pierre, la fonte bronzée étant sujette à la rouille au bout de quelques années*», une recommandation que la commune refuse de suivre (délibération du 7 janvier 1923). Il ne reste à la commission qu'à accepter la décision communale, ce qu'elle fait dans sa réunion du 1^{er} mars. Il était temps, la réception des travaux a lieu le quinze du même mois.

La subvention de l'Etat s'élève à 3600 francs pour un monument classique, si ce n'est qu'il est adossé à un menhir. Pas n'importe lequel, un menhir de la commune, un menhir du village de Botudo, de cinq mètres de haut, des tonnes de pierre, qu'il faut transporter sur trois kilomètres. Après un essai infructueux, à bras d'hommes, sur des rouleaux de bois, le menhir est hissé sur un fardier loué pour l'occasion à la fonderie du Pas en Lanfains. Bénévolement, les habitants prêtent douze paires de bœufs, attelés par deux en flèche. C'est avec cet attelage que le menhir arrive enfin face à la mairie devant une foule nombreuse. Un artisan-granitier se charge ensuite de lever l'énorme pierre.

Le 8 avril 1923, le monument aux morts du Vieux-Bourg est inauguré. *Le Moniteur des Côtes-du-Nord* rapporte l'événement : «*Celui-ci, d'un caractère original, se compose principalement d'un menhir de 5 mètres de haut, amené de 5 kilomètres, d'abord à bras d'hommes par des moyens primitifs, puis transporté sur un chariot attelé de douze paires de bœufs. Adossé à ce menhir, le poilu d'Henri Pourquet, symbolisant «la Résistance», est posé sur un socle de granit (...). La face antérieure du piédestal porte une plaque de marbre gris, où les noms des héros sont gravés en lettres d'or.*

Le transport du monolithe a pu être effectué, grâce au dévouement de Monsieur le Maire et à l'ingéniosité de M. Léhart, conseiller municipal, qui dirigeaient les travaux (...).

⁷⁷ Arch. mun. Le Vieux-Bourg, délibération, 24 septembre 1922.



Figure 15 – Le transport du menhir du Vieux-Bourg.
(Coll. Cécile Le Jean).

Au début de son discours, (...) M. Le Quéré, conseiller général de Quintin, avait évoqué la vie mystérieuse de ce menhir, monument du Passé qui garde jalousement son secret, et qui, après une longue période d'isolement, revient s'associer aux événements du Présent»⁷⁸.

Le journaliste souligne l'originalité du monument du Vieux-Bourg.

Avec son menhir, le monument aux morts est unique dans le département.

Une intervention politique : Grace-Uzel

Grace-Uzel est une commune de 860 habitants du canton d'Uzel. La construction du monument aux morts, une simple stèle pyramidale, commandée à Isidore Le Moël, carrier à Uzel, pour un prix de 3000 francs, est terminée le 15 février 1921. La commune érige ce monument sans aucune autorisation. La commission départementale qui se réunit le 19 février trouve le prix exagéré et émet un avis défavorable. Elle renouvelle son refus le 26 mai. Le maire, Isidore Thomas, négocie alors une réduction de 100 francs avec Isidore Le Moël, et en informe par lettre le préfet. Celui-

⁷⁸ Arch. Dép. Côtes-d'Armor, JP 58, *Le Moniteur des Côtes-du-Nord*, 14 avril 1923.

ci demande un justificatif, qui tarde à venir. Le temps passe. En janvier 1922, le maire, qui finit par envoyer un nouveau marché, attend toujours une réponse officielle. Il s'impatiente. Il écrit au sénateur Eugène Mando pour se plaindre des lenteurs de l'Administration. Le sénateur intervient auprès du ministre de l'Intérieur qui envoie une dépêche au préfet : «*M. Mando, sénateur, a appelé mon attention sur une demande d'érection de monument aux morts formulée par la municipalité de Grâce-Uzel. Je vous prie de me faire parvenir, dans le plus bref délai, le dossier*»⁷⁹. Dès lors, tout va vite. Le maire reçoit l'approbation officielle le 22 février. L'inauguration peut avoir lieu, le 30 avril, quatorze mois après la réception des travaux. Il faudra encore attendre plus d'un an avant que la commune ne touche les 180 francs de la subvention de l'Etat.

Le Petit Libéral rapporte : «*Dimanche 30 avril a eu lieu l'inauguration du monument aux 36 morts de Grâce-Uzel. Le joli bourg était pavoisé. Partout des guirlandes et des fleurs. Dès notre arrivée, nous avons l'impression que la commune toute entière est en fête. Au centre de l'église endeuillée, s'élève un tertre, avec une croix de bois, surmonté d'un casque de poilu et portant la cocarde du souvenir. Sur la tombe du poilu repose un obus. Cette image est saisissante...*

Le monument, modeste comme il convient à une petite commune, se dresse dans le cimetière. Henri Avril, député, parla longuement, mais il sut exprimer ce que chacun sentait confusément en ce jour du Souvenir, en termes si émouvants que, bientôt, la foule toute entière semblait être l'image de la France en deuil, pleurant sur la tombe d'un de ses petits soldats»⁸⁰.

Le compte rendu est court. Aucune allusion n'est faite au problème rencontré par la commune, pas plus qu'à l'initiative de son maire.

Conclusion

De cette étude se dégage un ensemble de points généraux et de points particuliers pour l'histoire des monuments aux morts des Côtes-d'Armor.

L'érection des monuments aux morts du département, entre 1917 et 1924, s'inscrit dans un mouvement général en France, puisque plus de 90 % des communes le décident dans cette période. Le double mouvement d'érection, par les communes et par les paroisses, chacun séparément, dans cette même temporalité, est un paramètre important.

⁷⁹ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 2O 68/2, Grâce-Uzel, lettre du ministre de l'Intérieur au préfet, 31 janvier 1922.

⁸⁰ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 4 Mi 11, *Le Petit Libéral*, 5 mai 1922.

Les Côtes-d'Armor se distinguent d'autres départements sur plusieurs points.

Nous constatons une certaine précocité des décisions, avec dix communes entre 1915 et 1918, puis cinquante-neuf en 1919, soit environ 18 % du total. Nous avons été étonnés de l'utilisation très majoritaire du granit du pays ou de celui de Kersanton. Nous avons été agréablement surpris que la majorité des personnages sur les monuments aient été sculptés dans le granit (poilus, allégories), ce qui implique que le recrutement local des sculpteurs ait été si massif. Pour les monuments réalisés par des artistes reconnus, non locaux, la qualité des monuments est réelle. Le département est doté d'un patrimoine, certes divers, mais qui présente des œuvres remarquables.

Nous notons une différence dans le choix du lieu d'érection du monument : dans les 181 communes bretonnantes, et particulièrement dans le Trégor, le cimetière est le lieu majoritaire ; dans les communes du pays gallo, la place publique est d'abord choisie. Cette différence est-elle liée aux mentalités religieuses différentes des deux parties du département ?

Dans la partie bretonnante des Côtes-du-Nord, sa langue est présente sur des monuments et par certains discours lors des inaugurations ; par ailleurs, nous constatons la fréquente localisation des monuments dans le cimetière. Une recherche plus exhaustive et une comparaison avec les monuments du Finistère et de la partie bretonnante du Morbihan, seraient à mener.

Dans l'étude administrative (les relations entre les mairies et la préfecture), à travers les quelques cas étudiés, l'opposition politico-religieuse qui se manifeste depuis la Révolution, nous a semblé toujours réelle et palpable. Une étude, avec une prise en compte des réalités de la période, croisant les données avec les résultats des différentes élections ayant eu lieu du 16 novembre 1919 au 7 janvier 1920⁸¹, en relevant les données politiques locales, reste à faire. Une question complémentaire serait de chercher si les maires et conseils municipaux veulent montrer leur volonté propre, ou s'ils veulent respecter la volonté et les croyances, de leurs administrés.

Il nous paraît aussi important qu'une recherche sur les monuments paroissiaux soit menée, parallèlement à celle sur les monuments communaux.

Nos recherches montrent l'utilité des sources autres que les archives. La presse, d'abord, qui est un élément important pour réaliser l'historique

⁸¹ Élections législatives le 16 novembre 1919 ; élections municipales les 23 et 30 novembre 1919 ; élections des maires et délégués sénatoriaux le 7 décembre 1919 ; élections des conseillers généraux et d'arrondissement les 14 et 21 décembre 1919 ; élections sénatoriales le 11 janvier 1920.

de l'érection pour chaque commune. Elle informe, illustre et complète les informations trouvées dans les liasses d'archives. Ensuite, les documents figurés, en particulier les cartes postales nous précisent le lieu où le monument est érigé et son allure initiale. Les photographies prises lors des inaugurations ou de manifestations particulières sont à intégrer dans l'étude. Ces documents d'époque sont précieux pour nous, 90 ans après.

Chaque monument a son histoire. Celle de l'ensemble des monuments du département illustre un pan de l'histoire sociale et des mentalités de l'après-guerre, dans cette aire géographique. Ces deux histoires sont complémentaires. Elles nous permettent de comprendre ce temps de l'érection, dans toute sa complexité. L'étude est en cours dans les Côtes-d'Armor. Les différents aspects présentés dans cette communication sont un outil de référence pour ceux qui continueront ce travail.

Nous remercions Alain Cornu, François Thomas et Marcel Turpin, qui ont mis leurs collections de cartes postales à notre disposition. Nous remercions aussi Robert Raulo, qui nous a permis d'utiliser l'enquête de ses élèves du collège Paul Eluard de Mûr-de-Bretagne, et les secrétaires de mairie pour leur disponibilité et leurs recherches.

Annick MÉVELLEC et Bernard CARRÉ

RÉSUMÉ

L'article porte sur l'histoire de l'érection des 340 monuments construits avant 1940 par les communes des Côtes-du-Nord à la mémoire de leurs morts de la Grande Guerre.

L'histoire de cette érection présente des particularités. La temporalité des décisions d'érection est marquée par une certaine précocité. L'utilisation de la pierre du pays, le granit, est la règle, et ceux qui l'ont travaillée sont très majoritairement des artisans et sculpteurs locaux. Parmi les réalisateurs «extérieurs», des artistes, participant au courant de renouveau de la sculpture bretonne, ont doté le département d'œuvres de grande qualité. La partie bretonnante des Côtes-d'Armor se distingue par une fréquente localisation des monuments dans le cimetière. Surtout, la langue bretonne est présente sur des monuments et dans des discours lors des inaugurations.

Chaque monument aux morts a une histoire particulière. L'histoire générale des monuments du département des Côtes-d'Armor, dans toute sa complexité, est entreprise. À d'autres de la compléter.

ANNEXE

Périodiques des Côtes-du-Nord paraissant de 1918 à 1924

Département

Le Moniteur des Côtes-du-Nord 13 août 1870-12 août 1944. Hebdomadaire. Centre-gauche, clérical. Cote AD CA : JP 58.

La Croix des Côtes-du-Nord 15 août 1892-6 août 1944. Hebdomadaire. Centre-droit, clérical. Cote ADCA : 4 Mi 12.

L'Éveil breton 11 avril 1914-8 juillet 1934. Hebdomadaire, Socialiste, anticlérical. Cote ADCA : 4 Mi 13.

Le Réveil 22 novembre 1915-22 janvier 1939. Hebdomadaire. Nationaliste, anticlérical. Cote ADCA : 4 Mi 19.

L'Électeur des Côtes-du-Nord et L'Indépendance bretonne réunis 5 août 1916-5 avril 1939. Hebdomadaire. Monarchiste, clérical. Cote ADCA : 4 Mi 9.

L'Avenir des Côtes-du-Nord 29 octobre 1919-19 octobre 1921. Hebdomadaire. Républicain de Centre-gauche, clérical. Cote ADCA : JP 7.

Arrondissements

Dinan

L'Union malouine et dinannaise 28 juillet 1850-13 octobre 1939. Hebdomadaire. Monarchiste, clérical. Cote ADCA : JP 98.

L'Union libérale 1^o juin 1873-26/27 juin 1942. Bihebdomadaire. Républicain, anti-clérical. Cote ADCA : 4 Mi 10.

L'Éclairer dinannais 29 janvier 1903-25/26 septembre 1926. Hebdomadaire. Centre-gauche, clérical. Cote ADCA : JP 23/A.

Guingamp

Le Journal de Guingamp 6 décembre 1885-28 décembre 1929. Hebdomadaire. Centre-gauche, clérical. Cote ADCA : 4 Mi 16.

L'Écho guingampais 17 novembre 1894-28 décembre 1929. Hebdomadaire. Conservateur, clérical. Cote ADCA : 4 Mi 15.

L'Avenir de Guingamp 5 juillet 1908-29 décembre 1929. Hebdomadaire. Informations générales. Cote ADCA : 4 Mi 17.

Lannion

Le Journal de Lannion et de son arrondissement 1^{er} mai 1837-2 septembre 1944. Hebdomadaire. Conservateur, clérical. Cote ADCA : JP 53.

Le Lannionnais 3 mai 1849-2 septembre 1944. Hebdomadaire. Radical-socialiste, anti-clérical. Cote ADCA : 4 Mi 8.

Loudéac

Le Petit libéral 22 juin 1882-10 juin 1944. Hebdomadaire. Républicain, anticlérical. Cote ADCA : 4 Mi 11.

Cantons**Paimpol**

Le Journal de Paimpol 6 mai 1877- 2 septembre 1944. Hebdomadaire. Républicain, anticlérical. Cote ADCA : 4 Mi 2.

Tréguier

Le Journal de Tréguier 4 février 1912-20 août 1939. Hebdomadaire. Républicain, anti-clérical. Cote ADCA : JP 54/B.

BIBLIOGRAPHIE**Ouvrages généraux**

BECKER, Annette, *Les Monuments aux morts, patrimoine et mémoire de la Grande Guerre*, Errances, 1988, 158 p.

GILQUIN, Jean-Claude, *La Pierre du souvenir : les monuments aux morts de la guerre 1914-1918 dans le Val-d'Oise*, éd. du Valhermeil, 1994, 235 p.

MOISAN, Hervé, *Sentinelles de pierre : les monuments aux morts de la guerre de 1914-1918 dans la Nièvre*, Bleu autour, 1999, 277 p.

Bretagne

CORNETTE, Joël, *Histoire de la Bretagne et des Bretons*, t. 2, Seuil, 2005, 726 p.

GESLIN, Claude et SAINCLIVIER, Jacqueline, *La Bretagne dans l'ombre de la III^e République*, Ouest-France, 2005, 669 p.

PILVEN LE SEVELLEC, Yves, «Une Étude des monuments aux morts de la Loire-Atlantique» : 2^e partie : «Les Monuments de la guerre 1914-1918», in *Visions contemporaines*, n° 4, mars 1990, p. 7-132.

SAINCLIVIER, Jacqueline, *L'Ille-et-Vilaine : 1914-1958, vie politique et sociale*, PUR, 1995, 479 p.

Toutes les cultures de Bretagne, Skol Vreizh, 2004, 367 p.

Côtes-d'Armor

AMIOT, Pierre, *Histoire de Saint-Cast-le-Guildo des origines à nos jours*, P. Amiot, 1990, 664 p.

Bégar d'hier et d'aujourd'hui, Maury, 1993, 316 p.

CHAUVEL, François, *Rostrenen : petite notice historique publiée à l'occasion de l'inauguration du monument érigé par la ville à la gloire de ses enfants morts pour la France*, Prud'homme, 1920, 32 p.

CORBES, Hippolyte, «Variations de la frontière linguistique franco-bretonne du Moyen Âge à 1939», in *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-d'Armor*, 1982, p. 39-67.

D'une guerre à l'autre : Bretagne, 1914-1945, Skol Vreizh, 1994, 122 p.

HÉLARY, Fernand, *Plourhan, comté du Goëlo*, les Amis du vieux Plourhan, 1994, 271 p.

Bénédiction du monument aux morts de la Grande Guerre (1914-1918) : 29 mars 1925, Prud'homme, 1925, 24 p. [il s'agit d'Hénon].

LE JEAN, Cécile, Le monument aux morts du Vieux-Bourg, *Généalogie* 22, N° 80, octobre 2008, p. 14-15.

QUERRÉ, Christian, *Binic : port du Goëlo*, Ed. du Dahin, 1980, 285 p.

QUERRÉ, Christian et LERIBAUD, Philippe, *Souvenirs de Binic : 1900-1960*, Ed. du Dahin, 2004, 237 p.

THOMAS, Yves, *Pontrieux : petite cité du Trégor-Goëlo*, La Plomée, 2002, 611 p.